

Stratégie de réduction de la pauvreté

Rapport annuel 2023



Table des matières

Message du ministre.....	3
Introduction	6
Contexte en Ontario en 2023.....	8
Progrès accomplis dans les différents piliers de la Stratégie de réduction de la pauvreté.....	9
Premier pilier : Encourager la création d'emplois et rapprocher les gens de l'emploi.....	9
Deuxième pilier : Offrir aux gens les soutiens et les services appropriés.....	17
Troisième pilier : Rendre la vie plus abordable et renforcer la résilience financière	24
Quatrième pilier : Accélérer les mesures et favoriser le progrès	31
Assurer la prospérité et le bien-être des Autochtones.....	33
Mesurer la réussite	37
Objectif	38
Indicateurs relatifs à l'emploi, aux compétences et à la formation	39
Indicateurs relatifs à l'éducation.....	45
Indicateurs de progrès vers une plus grande autonomie financière	50
Indicateurs relatifs à la pauvreté.....	58
Perspectives d'avenir	61
Annexe : Objectif et définition des indicateurs.....	62

Message du ministre

Notre gouvernement s'efforce d'aider les personnes touchées par la pauvreté à s'en sortir et à cheminer vers des carrières valorisantes, dans une optique d'autonomie financière. Nous offrons des possibilités de formation aux travailleurs pour qu'ils puissent occuper des emplois dans des secteurs en croissance essentiels, et nous investissons dans des programmes qui rapprochent les particuliers et les communautés des débouchés économiques.

Malgré la forte croissance démographique enregistrée par l'Ontario en 2023 et les milliers de nouvelles entreprises qui se sont installées dans notre province, bon nombre d'Ontariennes et d'Ontariens ont continué de rencontrer des difficultés économiques. Les taux élevés d'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la conjoncture incertaine au niveau mondial ont particulièrement touché les personnes à faible revenu.

Pour répondre à ces problématiques, notre gouvernement continue de rendre la vie plus abordable et de

créer davantage de possibilités d'emploi.

Nous savons que la meilleure manière d'aider les gens à se relever et à cheminer vers l'autonomie économique passe par l'obtention de bons emplois, bien rémunérés. Aussi notre gouvernement investit-il dans des initiatives et des programmes novateurs qui aident les gens à décrocher des emplois en demande dans leur collectivité.

Nous poursuivons nos investissements au titre du Fonds pour le développement des compétences. Le budget 2023 a consacré 224 millions de dollars au financement de projets visant à construire ou à moderniser des centres de formation pour répondre aux besoins émergents et à la demande de main-d'œuvre dans les secteurs essentiels de l'économie ontarienne et ceux dont le marché du travail est en difficulté.

Le programme Meilleurs emplois Ontario continue d'assurer des formations et de fournir des soutiens



financiers pour favoriser un retour rapide au travail et aider les gens à trouver une carrière professionnelle valorisante et bien rémunérée.

Notre gouvernement a également élargi le programme Investir dans l'avenir des femmes, qui propose des soutiens complets et des formations aux femmes dont l'autonomie et la sécurité financière sont entravées par des obstacles sociaux et économiques.

Nous préparons en outre les jeunes de l'Ontario à lancer leur carrière dans les emplois de demain. Notre gouvernement a ouvert les salons de l'emploi sur les métiers spécialisés aux élèves de la 7^e à la 12^e année, afin de permettre au plus grand nombre de se renseigner directement auprès des employeurs locaux quant aux possibilités de carrière dans les métiers spécialisés. De plus, les élèves suivront de nouveaux cours pour acquérir des compétences en codage et dans des technologies émergentes. Nous avons également soutenu l'apprentissage virtuel des élèves de la maternelle à la 12^e année vivant dans des communautés autochtones éloignées, afin qu'ils bénéficient d'une expérience dans divers parcours pédagogiques (STIM, arts, langues) et professionnels non disponibles localement.

En avril, nous avons lancé le programme À vos marques, prêts, partez. Doté de 170 millions de dollars sur trois ans, il aidera les jeunes qui s'apprêtent à quitter le système de bien-être de l'enfance à emprunter la voie de la réussite. Ce programme fournira aux jeunes les compétences et les soutiens dont ils ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires, se former dans des métiers spécialisés et rechercher des possibilités d'emploi.

Compte tenu des obstacles individuels qui, nous le savons, entravent l'accès à l'emploi de nombreuses personnes, nous améliorons les soutiens offerts aux bénéficiaires du programme Ontario au travail en renforçant les capacités en matière de gestion de cas intensive. Nous sommes déterminés à aider les participants à trouver des emplois bien rémunérés et à continuer de travailler. Nous poursuivons l'intégration des services d'emploi de l'aide sociale avec Emploi Ontario afin de faciliter l'accès aux soutiens et aux services dont les personnes concernées ont besoin pour décrocher un emploi de longue durée.

Par ailleurs, nous savons à quel point il est important d'aider les bénéficiaires du Programme ontarien de soutien

aux personnes handicapées (POSPH) à obtenir les soutiens nécessaires au bon moment, y compris en matière d'emploi pour celles et ceux qui sont en mesure de travailler.

Au mois de juillet, nous avons augmenté de 6,5 % le montant des paiements au titre du POSPH et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, en fonction de l'inflation. Cette hausse s'est ajoutée à celle de 5 % qui a été appliquée en septembre 2022, portant l'augmentation totale à près de 12 % en moins de 12 mois. Ces paiements restent indexés sur l'inflation de sorte à aider les bénéficiaires à mieux faire face à la hausse du coût de la vie.

Pour préserver le pouvoir d'achat des Ontariennes et Ontariens, nous avons augmenté le salaire minimum général à 16,55 dollars par heure, soit l'un des taux les plus élevés du pays.

Durant l'année écoulée, nous avons également réalisé d'importants investissements pour contenir la hausse des prix subie par la population, notamment en finançant des soutiens en matière de logement, en aidant les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu à trouver des

logements abordables et en lançant un nouveau tarif d'électricité de nuit dans le cadre d'un plan visant à réduire les coûts d'énergie des ménages à faible revenu.

Si les mesures mises en œuvre font une différence dans le quotidien de tous les habitants de la province, nous savons qu'il nous reste du travail à effectuer pour améliorer les perspectives économiques en faveur de l'ensemble de la population.

Ce travail capital ne pourrait être mené à bien sans le concours des partenaires autochtones, des organisations communautaires et de tous les ordres de gouvernement. Ensemble, nous construisons un meilleur Ontario qui aide sa population à se relever et ne fait aucun laissé-pour-compte.

A blue ink signature of Michael Parsa, written in a cursive style.

Michael Parsa
Ministre des Services à l'enfance et
des Services sociaux et
communautaires

Introduction

Au moyen de notre stratégie provinciale, **Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)**, nous continuons de progresser vers la construction d'un Ontario dans lequel chaque personne peut participer plus pleinement à la vie communautaire, renforcer son autonomie et, dans la mesure du possible, améliorer sa réussite professionnelle à long terme afin de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Grâce au maintien de sa collaboration avec les groupes communautaires, les communautés autochtones, le secteur privé et les autres ordres du gouvernement, l'Ontario a continué de créer des débouchés d'emploi et des possibilités de stabilité financière en faveur des personnes touchées par la pauvreté ou risquant de le devenir.

La Stratégie de réduction de la pauvreté souligne l'importance de trouver un emploi valorisant et d'atteindre la stabilité financière, avec pour objectif à cinq ans d'augmenter chaque année le nombre de personnes quittant l'aide sociale pour occuper un emploi. En 2023, plus de 28 000 ménages ont ainsi accédé à l'emploi, prolongeant la tendance à la hausse observée depuis 2021 à mesure que l'Ontario se remet des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19.

En 2023, le gouvernement provincial a continué d'œuvrer pour atteindre les objectifs de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté dans un contexte marqué par les incertitudes accrues sur les plans économique et géopolitique, les pressions inflationnistes, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement de l'économie mondiale. Pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat et s'attaquer aux difficultés que rencontrent actuellement les personnes touchées par la pauvreté ou risquant de le devenir, la province a élargi les

Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport annuel 2023

possibilités de formation qui rapprochent les gens des emplois en demande et investi dans des programmes et des systèmes destinés

à favoriser la réussite, tout en contenant la hausse des prix et en rendant la vie plus abordable pour l'ensemble de la population ontarienne.

Contexte en Ontario en 2023

L'Ontario a pris d'importantes mesures en 2023 afin d'aider les gens à obtenir un emploi valorisant, de les rapprocher des services dont ils ont besoin et de rendre la vie plus abordable. Les initiatives telles que Meilleurs emplois Ontario et le Fonds pour le développement des compétences continueront d'améliorer les débouchés d'emploi et d'aider les employeurs provinciaux à satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre. La province est également en train d'opérer des transformations et d'investir en faveur de programmes qui fournissent des soutiens supplémentaires pour aider les populations prioritaires à réussir, comme en témoigne le lancement, entre autres, du programme À vos marques, prêts, partez visant à mieux accompagner les jeunes quittant le système de bien-être de l'enfance. Outre l'augmentation annuelle légale du salaire minimum de l'Ontario en octobre 2023, divers investissements majeurs rendront la vie plus abordable à travers la construction de nouveaux logements et la création de places abordables en services de garde d'enfants, ainsi que l'augmentation des seuils d'admissibilité du revenu et l'élargissement des offres au titre des programmes d'efficacité énergétique, dans l'optique de contribuer à réduire les factures. Grâce à l'ensemble des initiatives mises en lumière dans ce rapport, la province continue de contenir la hausse des prix en faveur de la population ontarienne tout entière et d'accorder la priorité à la réussite professionnelle à long terme des particuliers et des familles.

Progrès accomplis dans les différents piliers de la Stratégie de réduction de la pauvreté

Le gouvernement fait des progrès dans les quatre piliers de la Stratégie de réduction de la pauvreté, tout en soutenant les politiques et les programmes qui contribuent à améliorer les résultats des jeunes, des femmes, des Noirs et des autres communautés racisées, et des Autochtones.

Premier pilier : Encourager la création d'emplois et rapprocher les gens de

Le gouvernement soutient la création d'emplois et aide les gens à se rapprocher d'un emploi valorisant dans des secteurs en demande, en réponse aux besoins des marchés du travail locaux. Ces initiatives lèveront les obstacles à l'emploi rencontrés par les Ontariennes et les Ontariens et fourniront des soutiens ciblés à l'égard des groupes prioritaires, tout en améliorant les débouchés d'emploi et les possibilités de formation dans les métiers spécialisés.

Services d'emploi intégrés

L'Ontario a poursuivi la transformation des services d'emploi dans le but de les rendre plus efficaces et de les rationaliser, avec à la clé une amélioration des résultats pour tous les demandeurs d'emploi.

Cette nouvelle approche intégrée des services d'emploi s'appuie sur un modèle axé sur les résultats et capable de répondre aux besoins locaux tout en desservant une clientèle diversifiée, afin d'aider un plus grand nombre de personnes à trouver et à conserver un emploi de qualité et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale. La mise en œuvre de ce nouveau modèle, prévue en cinq ans, a débuté en 2021.

En 2023, l'Ontario a intégré neuf nouvelles régions au modèle afin d'aider davantage de travailleurs à obtenir de meilleurs emplois. Les trois dernières zones de service (Toronto, le Nord-Ouest de l'Ontario et le Nord-Est de l'Ontario) devraient adopter ce nouveau modèle en 2024 pour débiter la prestation de services intégrés

dès 2025, marquant ainsi l'avènement de services d'emploi rationalisés et axés sur les résultats à l'échelle de la province.

Le gouvernement provincial améliore en continu le nouveau modèle pour s'assurer qu'il fournit les résultats escomptés, et notamment qu'il répond efficacement aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale partout dans la province.

Renforcement des compétences pour de meilleurs résultats en matière d'emploi

La province aide ses habitants à suivre la formation, à acquérir les compétences et à obtenir les titres de compétences dont ils ont besoin pour trouver une carrière professionnelle bien rémunérée.

En 2023, **Meilleurs emplois Ontario**¹ a fourni des possibilités de formation

¹ Les programmes d'emploi et de formation suivants cités dans le présent rapport sont financés par le biais d'ententes de transferts relatives au marché du travail conclues entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario :

Meilleurs emplois Ontario, initiative de transformation des services d'emploi, Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services, Programme de préapprentissage, volet Formation du Fonds pour le développement des compétences.

et des soutiens à plus de 3 000 Ontariennes et Ontariens. Ce programme aide les personnes sans emploi qui ont été mises à pied ou les membres des ménages à faible revenu qui peinent à trouver des attaches sur le marché du travail. Meilleurs emplois Ontario permet de demander jusqu'à 28 000 dollars au titre des droits de scolarité et d'autres frais de formation à payer dans le cadre de programmes de courte durée afin que les demandeurs d'emploi puissent perfectionner leurs compétences pour reprendre rapidement la vie active. Les participants peuvent également recevoir une allocation de subsistance de base d'un montant maximum de 500 dollars.

En 2023, l'Ontario a investi 160 millions de dollars supplémentaires au titre du **volet Formation du Fonds pour le développement des compétences** afin d'aider plus de 100 000 travailleurs à se former gratuitement en vue de répondre aux besoins des employeurs qui recrutent dans leur collectivité. Ce financement a appuyé en priorité des solutions de formation innovantes capables d'aider les

Ontariennes et les Ontariens à obtenir un emploi valorisant dans des secteurs essentiels, tels que les métiers spécialisés, les soins de santé, la fabrication automobile, la construction, la technologie de l'information et l'accueil. Par l'intermédiaire du Fonds pour le développement des compétences, l'Ontario investit quelque 860 millions de dollars dans le but d'aider plus d'un demi-million de personnes à décrocher de meilleurs emplois et à mieux gagner leur vie.

En octobre 2023, l'Ontario a annoncé un investissement de 7,3 millions de dollars au titre du Fonds pour le développement des compétences afin de préparer 1 700 travailleurs du Nord de l'Ontario à faire carrière dans des secteurs essentiels, comme l'exploitation minière et forestière, la construction, les soins de santé et le tourisme.

En mai 2023, l'Ontario a annoncé un investissement de 4,7 millions de dollars pour soutenir les débouchés d'emploi à temps plein dans le secteur de la fabrication automobile, y compris dans le domaine émergent des véhicules électriques.

En août 2023, l'Ontario a annoncé un investissement de 3,6 millions de dollars pour aider plus de 2 200 femmes et jeunes de l'Ontario à se former aux métiers de la construction.

En juin 2023, la province a lancé le **volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences**, investissant à ce titre 224 millions de dollars pour la construction de centres de formation ou la modernisation des installations existantes. Cette approche renforcera le soutien en faveur de projets de formation innovants axés sur la construction et la modernisation de l'infrastructure dont l'Ontario a besoin pour former des travailleurs capables d'occuper les emplois en demande.

Formation aux métiers spécialisés

L'Ontario continue d'investir pour aider les gens à s'orienter vers des carrières rémunératrices et en demande dans les métiers spécialisés.

En décembre 2023, le gouvernement a annoncé la réalisation d'investissements se chiffrant à plus de 62,9 millions de dollars en 2022-2023 au titre de deux

programmes de formation fondamentale aux métiers spécialisés de la province dont plus de 18 000 jeunes pourront bénéficier. Sont notamment visés par ce nouveau financement :

- le **Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario**, qui donne l'occasion aux élèves du secondaire d'acquérir une expérience dans les métiers spécialisés tout en obtenant des crédits au titre de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
- le **Programme de préapprentissage** qui appuie le lancement d'une centaine de projets de préapprentissage partout dans la province. Ce programme permet aux jeunes d'acquérir une expérience directe dans les métiers spécialisés et de suivre sans frais la formation dont ils ont besoin pour se préparer à l'emploi. Les projets de formation sont axés sur les domaines frappés par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou en forte demande. Ils visent à aider les travailleurs et les demandeurs d'emploi traditionnellement sous-représentés dans les métiers spécialisés.

La province a également financé des projets de formation ciblés pour répondre aux besoins locaux et pourvoir les postes vacants dans des secteurs essentiels, investissant notamment :

2,7 millions de dollars pour former 65 travailleurs de l'industrie électrique dans l'Est de l'Ontario

2,5 millions de dollars à l'appui de quatre projets de formation visant 385 demandeurs d'emploi à risque et 2 300 étudiants à London

2,6 millions de dollars pour aider de nouveaux arrivants à se préparer à exercer dans les secteurs de la fabrication, de la finance, de l'administration, de la communication et des arts à Toronto, Ottawa et Hamilton

2,9 millions de dollars pour former 250 jeunes de la région de Niagara en vue de les aider à faire carrière dans les domaines de la fabrication, de la technologie ou encore de l'accueil, entre autres secteurs essentiels

Ces projets aideront les participants à obtenir des emplois stables et mieux rémunérés afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Soutiens à l'emploi pour les groupes prioritaires

Les groupes historiquement marginalisés rencontrent des obstacles supplémentaires pour entrer sur le marché du travail et trouver un emploi valorisant. Les soutiens ciblés offrent un moyen d'aider les personnes issues de la diversité à se réaliser et à obtenir un emploi stable, tout en participant à la construction de l'économie ontarienne.

L'Ontario continue de soutenir les membres de la communauté noire en les aidant à perfectionner des compétences recherchées et en améliorant leurs débouchés d'emploi par l'intermédiaire du **Plan d'action pour les jeunes noirs** (PAJN), lequel a été doté de 91 millions de dollars sur quatre ans depuis 2020-2021. Ce montant inclut 31 millions de dollars versés sur la seule année 2023 afin, d'une part, de maintenir et d'élargir le programme existant, et, d'autre part, de soutenir le nouveau programme d'autonomisation économique dans le

cadre du PAJN mis en place en 2022. Ce dernier aide les jeunes Noirs à lancer leur carrière et à avancer dans leur vie professionnelle, tout en aidant les chefs d'entreprise noirs à proposer des solutions innovantes en réponse aux enjeux de l'économie.

Dès 2023, l'Ontario investit 15 millions de dollars supplémentaires sur trois ans au titre du **Programme de subventions pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones** afin d'aider plus de 1 200 entrepreneurs autochtones, noirs et issus d'autres groupes racisés à créer ou à faire prospérer leur entreprise. Ce programme est conçu pour lever les obstacles économiques en fournissant aux participants un financement, une formation et des services adaptés à leur culture. Les candidats retenus reçoivent une subvention de 10 000 dollars afin de stimuler l'innovation et la croissance, ainsi qu'une formation et un accompagnement propices au développement économique durable de leur entreprise. De 2021 à 2023, le programme pilote a soutenu plus de 400 entrepreneurs autochtones, noirs et issus d'autres groupes racisés. Au cours des trois prochaines années, plus de 1 400 entrepreneurs devraient bénéficier de ce soutien.

En 2023, l'Ontario a continué d'aider les femmes à recevoir les soutiens à la formation et à l'emploi nécessaires pour qu'elles trouvent et conservent un emploi stable. En 2022-2023, dans le cadre d'un investissement de 6,9 millions de dollars sur trois ans, la province a amélioré les programmes et services dans les centres existants de prestation du programme **Investir dans l'avenir des femmes** et ajouté 10 nouveaux sites, portant ainsi à 33 le nombre total de points de service. Résultat : davantage de femmes, partout en Ontario, pourront accéder plus facilement à une gamme de services et de soutiens à l'emploi qui les aideront à améliorer leur bien-être, à acquérir des compétences et à trouver un emploi.

En 2022-2023, le programme **Investir dans l'avenir des femmes** a servi plus de 6 900 participantes, fourni un counseling d'emploi ou un soutien par les pairs à plus de 2 400 d'entre elles et aidé plus de 1 300 femmes dans toute la province à trouver un emploi, à créer leur propre entreprise ou à poursuivre leur formation ou leurs études.

En décembre 2023, le gouvernement de l'Ontario a lancé un appel de demandes en vue d'investir 5,5 millions de dollars au titre du **Programme pour la sécurité économique des femmes**, une somme qui servira à élargir et à accroître les possibilités de formation offertes aux femmes à faible revenu. Ce financement les aidera à acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour trouver un emploi dans les secteurs en demande ou créer une entreprise et pour renforcer leur sécurité financière. Ce programme offre une formation à l'emploi, de préparation à l'emploi, de préapprentissage et d'entrepreneuriat aux femmes à faible revenu.

En décembre 2023 est entrée en vigueur une législation interdisant aux professions réglementées d'exiger une expérience de travail au Canada dans le cadre de l'octroi de permis.

Soutien à l'emploi dans le secteur des soins de santé

À travers **Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes**, l'Ontario est en train d'accroître les effectifs de santé de la province et de favoriser la formation du personnel nécessaire pour occuper les emplois en demande. Dans cette optique, divers investissements ont été réalisés afin de multiplier les possibilités à l'échelle du secteur, allant des services de soutien à la personne aux soins infirmiers et paramédicaux, en passant par les professions de technologue de laboratoire médical et de médecin. À titre d'exemple :

- À partir de 2023, l'Ontario investit plus de 300 millions de dollars sur trois ans pour aider des milliers de personnes à **entamer une carrière dans les services de soutien à la personne** au sein d'établissements de soins de longue durée et dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire. Ce financement prévoit de nouveaux incitatifs d'un montant maximum de 25 400 dollars à l'intention des étudiants et des préposés aux services de soutien à la personne nouvellement diplômés.

L'Ontario investit près de 11 millions de dollars sur trois ans pour élargir La classe vivante, un programme qui aide les étudiants à apprendre la profession de préposé aux services de soutien à la personne sur place, dans un établissement de soins de longue durée de leur région. Le programme doublera le nombre de classes vivantes, qui passera ainsi à 40.

- Depuis janvier 2022, plus de 4 000 infirmiers formés à l'étranger ont participé au programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision (dont plus de 3 200 sont d'ores et déjà pleinement inscrits) ayant pour but de les aider à trouver du travail et à mettre leurs compétences en pratique en Ontario.

La province investit également dans des programmes de perfectionnement professionnel des travailleurs de la

santé en exercice afin qu'ils puissent accéder à des emplois plus qualifiés.

- Depuis 2023, l'Ontario investit 16,5 millions de dollars sur trois ans pour former jusqu'à 600 nouveaux préposés aux services de soutien à la personne par l'intermédiaire du **programme accéléré « Learn and Earn »**, qui permet au personnel actuel des établissements de soins de longue durée d'acquérir plus rapidement les compétences requises.

La province a investi plus de 62 millions de dollars au titre de l'initiative de **subventions pour la formation relais en soins infirmiers** depuis son lancement en 2021-2022, afin de financer les droits de scolarité et de fournir des soutiens complets aux préposés aux services de soutien à la personne qui souhaitent obtenir le statut d'infirmiers auxiliaires autorisés, ainsi qu'aux infirmiers auxiliaires autorisés qui souhaitent devenir infirmiers autorisés.

Deuxième pilier : Offrir aux gens les soutiens et les services appropriés

L'Ontario finance un plus grand nombre d'initiatives pour faire en sorte que tous les particuliers et toutes les familles puissent se rapprocher en temps opportun des soutiens et des services appropriés. Ces actions amélioreront les résultats à long terme pour l'ensemble des Ontariennes et Ontariens, y compris les populations prioritaires, en aidant davantage de personnes à recevoir l'aide dont elles ont besoin et, si possible, à rester sur la voie de la stabilité financière en bénéficiant d'occasions de formation subventionnées et en trouvant un emploi stable.

Aide sociale

L'Ontario continue de bâtir un système d'aide sociale plus souple, efficace et axé sur la personne qui répondra aux besoins de la clientèle et favorisera le retour au travail.

La province et les partenaires municipaux apportent progressivement des changements qui auront des effets bénéfiques pour les résidents de l'Ontario. À titre d'exemple, le processus d'admission au programme Ontario au travail est en cours de simplification.

Une fois achevée, cette initiative allègera les formalités administratives et laissera plus de temps aux chargés de cas pour accompagner les participants dans leur parcours vers l'emploi et l'autonomie financière.

Amélioration de la stabilité en matière de logement

La province a financé plusieurs initiatives visant à rendre la vie plus abordable pour la population

ontarienne : investissement dans des soutiens en matière de logement, stabilisation du secteur du logement et aide aux personnes à faible revenu dans l'obtention d'un logement abordable. Voici quelques initiatives à l'appui de cet objectif :

- Investissement de 96,8 millions de dollars au cours de l'année fiscale 2022-2023 par l'intermédiaire de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL) destinée à verser aux ménages admissibles des prestations de logement directes, transférables et fondées sur le revenu. Un financement fédéral-provincial supplémentaire de 148,6 millions de dollars a été mis à disposition en 2023-2024 au titre de l'ACOL, qui continuera d'octroyer des prestations aux ménages admissibles. L'Ontario a également investi 42 millions de dollars supplémentaires de financement provincial séparé, au-delà des exigences de couverture des coûts, afin de fournir une aide d'urgence à quelque 4 000 demandeurs d'asile et membres d'autres populations à risque.
- Financement supplémentaire de 202 millions de dollars par an pour soutenir les programmes de prévention de l'itinérance de l'Ontario, dont une hausse de 40 % de la dotation annuelle du **Programme de prévention de l'itinérance**, portant ainsi son montant total à 654 millions de dollars par an. D'autres investissements aident les personnes sans-abri ou à risque de le devenir à accéder aux services et aux soutiens appropriés en matière de logement, les mettant ainsi sur la voie de l'autonomie financière.

Soutiens et services auprès des victimes d'actes de violence fondée sur le genre et des survivants de la traite des personnes

L'Ontario améliore la sécurité des femmes et des enfants en soutenant des programmes de prévention de la violence fondée sur le genre et de la traite des personnes. Les investissements consentis aideront les femmes et les enfants à se sentir en sécurité, tout en promouvant

l'autonomie financière et la sécurité économique nécessaires pour que les personnes concernées puissent reconstruire leur vie.

En décembre 2023, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la première des quatre années de financement ciblé visant à combattre la violence fondée sur le genre dans la province. Un investissement supplémentaire de 18,7 millions de dollars en 2023-2024 a été annoncé pour contribuer à prévenir et à combattre la violence faite aux femmes et aux filles. Ce financement s'appuie sur le budget existant de 1,4 milliard de dollars alloué par la province sur les quatre prochaines années pour mettre un terme à la violence fondée sur le genre et s'attaquer à ses causes profondes, tout en favorisant le rétablissement et en répondant aux besoins à plus long terme des personnes survivantes, de leurs enfants et des familles.

En 2023, l'Ontario a poursuivi son action en investissant jusqu'à 6,5 millions de dollars supplémentaires (dont 3,6 millions de dollars en faveur des collectivités rurales et éloignées) afin d'aider les femmes et les enfants victimes d'actes

de violence et les survivants de la traite des personnes à accéder aux soutiens et aux services dont ils ont besoin pour assurer leur sécurité et reconstruire leur vie. Ce financement aidera également les enfants et les jeunes victimes ou témoins d'actes de violence à obtenir le soutien à l'intervention rapide dont ils ont besoin pour se remettre des conséquences néfastes de cette expérience.

En 2024, l'Ontario a commencé à s'engager dans une action communautaire visant la création d'un prototype d'Équipe d'intervention auprès des enfants à risque d'exploitation (Équipe INTERE) dans le district de Kenora, afin de protéger les enfants et les jeunes victimes ou exposés au risque de traite sexuelle. Les deux premières Équipes INTERE de l'Ontario sont actuellement à l'essai dans la Ville de Toronto et la région Durham. En 2023, ces dernières ont accompagné plus de 200 enfants et jeunes.

Amélioration des résultats à long terme pour les jeunes pris en charge et quittant le système de bien-être de l'enfance

L'Ontario améliore les soutiens offerts aux jeunes pris en charge et quittant le système de bien-être de l'enfance en renforçant l'accès à l'éducation et à des débouchés vers un emploi stable. La nouvelle politique pour les jeunes quittant la prise en charge et le **programme À vos marques, prêts, partez** lancés le 1^{er} avril 2023 sont assortis d'un investissement de 170 millions de dollars sur trois ans en vue de rapprocher les jeunes admissibles au sein du système de bien-être de l'enfance des services et soutiens dont ils ont besoin pour réussir.

Ce programme aidera les jeunes actuellement pris en charge et en transition à atteindre l'autonomie financière grâce à l'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne, ainsi qu'à la prestation de soutiens leur permettant de poursuivre des études postsecondaires, de se former dans des métiers spécialisés et de trouver des occasions d'emploi. Le soutien

financier mensuel versé aux jeunes pris en charge âgés de 18 à 22 ans augmentera également pour leur fournir une meilleure qualité de vie et des possibilités de logement plus sécuritaires afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs études ou leur travail.

Amélioration de l'accès aux documents d'identité

Le gouvernement de l'Ontario a éliminé définitivement les frais de 35 dollars associés à l'obtention de certificats de naissance au profit d'environ 40 000 Ontariennes et Ontariens vulnérables. Le Programme de dispense des frais pour le certificat de naissance permettra aux organismes partenaires sans but lucratif de l'Ontario d'aider les personnes qui sont sans-abri ou qui éprouvent des difficultés financières graves à obtenir gratuitement un certificat de naissance. Le certificat de naissance de l'Ontario est un document d'identité fondamental, mais les personnes sans-abri peuvent rencontrer des obstacles majeurs pour en obtenir un ou le remplacer en cas de perte. Grâce à ce

programme, le gouvernement supprime les obstacles à l'accès aux services publics essentiels tels que le logement, les soins de santé, l'alimentation et l'aide sociale qui peuvent exiger un certificat de naissance comme preuve d'identité.

Repas nutritifs en soutien à l'apprentissage et au perfectionnement des élèves

En 2023, l'Ontario a investi 6,1 millions de dollars supplémentaires au titre du **Programme d'alimentation saine pour les élèves** et du **Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations**, qui fournissent à plus de 600 000 enfants et jeunes d'âge scolaire des collations et des repas sains tout au long de l'année scolaire, afin qu'ils soient bien nourris et prêts à apprendre. Cet investissement porte le financement provincial total pour 2023 à plus de 38 millions de dollars et permettra au programme de continuer à fournir chaque année aux élèves près de 90 millions de collations et de repas nutritifs.

Amélioration des résultats en matière de santé pour la population ontarienne

L'Ontario continue d'investir dans des initiatives visant à renforcer le système de soins de santé provincial au profit de l'ensemble des Ontariennes et Ontariens, y compris celles et ceux touchés par la pauvreté ou risquant de le devenir. Ces investissements amélioreront l'accès de la population à des soins de qualité au sein de leur collectivité et aideront les gens à vivre pleinement tout en continuant à réussir.

Faisant fond sur l'investissement historique de 3,8 milliards de dollars sur dix ans consenti en faveur des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans le cadre de **Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances**, l'Ontario alloue 425 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2023-2024, comprenant une augmentation de 5 % du financement de base des fournisseurs de services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cet investissement

sous-tendra une vaste gamme de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances disponibles partout en Ontario, offrant ainsi des moyens plus pratiques d'accéder aux services en cas de besoin.

Pour faire en sorte qu'un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens reçoivent les soins dont ils ont besoin à domicile et dans leur collectivité, l'Ontario a approuvé quatre nouvelles **équipes Santé Ontario** en 2023-2024, ce qui porte leur nombre total à 58, dont 11 dans le Nord de l'Ontario. Ces équipes couvrent désormais l'intégralité du territoire de la province et répondent ainsi à l'objectif voulant que chaque personne en Ontario puisse recevoir le soutien d'une équipe Santé Ontario. Les équipes Santé Ontario interviennent dans toutes les collectivités, s'efforcent d'améliorer les transactions entre les fournisseurs de soins de santé et veillent à ce que le dossier médical des patients les accompagne, peu importe l'endroit où ils sont pris en charge.

Le 4 octobre 2023, l'Ontario a annoncé un investissement de plus de 128 millions de dollars sur trois ans, à compter du 1^{er} avril 2024, pour aider toutes les équipes Santé Ontario à mieux coordonner les soins de la

population. Un premier groupe de 12 équipes Santé Ontario, dont trois dans le Nord de l'Ontario, a été choisi pour accélérer leur maturité, notamment en vue de la prestation de soins à domicile dans leurs collectivités locales à compter de 2025.

Stratégie pour les collectivités prioritaires

Lancée pendant la pandémie de COVID-19, la Stratégie pour les collectivités prioritaires visait à combler les écarts quant aux résultats en matière de santé observés dans les collectivités qui accusaient de plus en plus de retard.

La province a investi 25 millions de dollars en 2022-2023 au titre de cette stratégie pour aider les partenaires communautaires et les organismes responsables, y compris les fournisseurs locaux de services de santé et de services sociaux, dans les collectivités prioritaires.

Les partenaires de la Stratégie pour les collectivités prioritaires collaborent désormais avec les équipes Santé Ontario et se concentrent sur divers

objectifs fondés sur les besoins communautaires, notamment l'accès accru à un dépistage sans entrave pour la prévention du cancer et d'autres maladies chroniques, l'accès aux

soutiens en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances et l'accès aux soins primaires.

Troisième pilier : Rendre la vie plus abordable et renforcer la résilience

L'ensemble des Ontariennes et Ontariens, y compris les travailleurs, perdent du pouvoir d'achat. La province investit dans des initiatives qui contiennent la hausse des prix et rendent la vie plus abordable pour les personnes de tous âges, et notamment celles touchées par la pauvreté ou risquant de le devenir.

Améliorations apportées au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et au Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (Programme d'AEHG)

La province continue de réaliser d'importants investissements afin d'apporter un allègement du coût de la vie pour les personnes en situation de handicap qui bénéficient de l'aide sociale. En juillet 2023, les taux du POSPH et du Programme d'AEHG ont augmenté de 6,5 % pour s'ajuster aux

taux annuels d'inflation, portant l'augmentation totale à près de 12 % depuis septembre 2022. À l'avenir, les taux resteront indexés sur l'inflation. En outre, depuis février 2023, les personnes en situation de handicap peuvent toucher des revenus d'emploi allant jusqu'à 1 000 dollars par mois (contre 200 dollars auparavant) sans incidence sur leurs paiements mensuels au titre du POSPH.

Augmentation du salaire minimum

Le 1^{er} octobre 2023, le salaire minimum général en Ontario est passé de 15,50 dollars à 16,55 dollars par heure, aidant ainsi plus de 900 000 travailleurs à travers la province à gagner un meilleur salaire net pour eux et leur famille.

Cette augmentation de 6,8 % équivaut à un montant supplémentaire de 2 200 dollars par an dans la poche des travailleurs et fait en sorte que l'Ontario offre un salaire minimum parmi les plus élevés du pays.

Les taux de salaire minimum de l'Ontario sont régis par la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et leur augmentation est liée à l'indice des prix à la consommation. Depuis 2020, cette Loi prévoit que les augmentations des taux de salaire minimum entrent en vigueur le 1^{er} octobre de chaque année, après publication obligatoire au plus tard le 1^{er} avril de l'année en question.

Augmentation du nombre de places abordables en services de garde d'enfants

L'Ontario et le Canada ont conclu un accord de 13,2 milliards de dollars qui permettra de diminuer les frais pour les familles et d'offrir des services de garde d'enfants à 10 dollars par jour en moyenne pour les enfants admissibles de moins de six ans d'ici à la fin 2025-2026.

Par le biais de cet accord, la province progresse en vue de créer 86 000 places abordables et de qualité en services de garde d'enfants d'ici à la fin 2026.

Depuis le 31 décembre 2022, les frais de garde d'enfants encourus par les parents au titre des programmes relevant du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont été réduits pour ne plus représenter en moyenne que 50 % des frais de 2020, ce qui permet aux familles d'économiser entre 6 000 et 10 000 dollars par an et par enfant.

En novembre 2023, l'Ontario a lancé une Stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants à plusieurs volets visant à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié, notamment grâce à l'augmentation du salaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits, ainsi qu'à soutenir la croissance du système de garde d'enfants et à améliorer l'accès des familles à ces services.

Plafonnement de l'augmentation des loyers

Le gouvernement de l'Ontario continue de renforcer les protections à l'égard des locataires en maintenant le taux légal d'augmentation des loyers pour 2024 à 2,5 %, ce qui est bien en deçà du taux d'inflation moyen de 5,9 %. Le taux légal d'augmentation des loyers est le taux maximal qu'un locateur peut appliquer au loyer de la plupart des locataires pour l'augmenter pendant l'année sans l'approbation de la

Commission de la location immobilière². Cette mesure contribuera à protéger les locataires de la hausse des taux d'intérêt qui donnerait lieu à une augmentation de loyer.

Crédits d'impôt pour les travailleurs et les familles

Le train de crédits d'impôt et d'avantages fiscaux de l'Ontario au profit des travailleurs et des familles en 2022-2023 comprenait les éléments suivants :

- **Crédit d'impôt pour les travailleurs à faible revenu** (connu sous le nom de « crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu » [CIPFR]) : crédit d'impôt non remboursable d'un montant maximum de 875 dollars qui peut être utilisé pour réduire ou éliminer l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario.
- **Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants** (connu sous le nom de « crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des

² Le taux légal ne s'applique pas aux nouveaux immeubles et aux rajouts à des bâtiments

existants occupés pour la première fois à des fins d'habitation après le 15 novembre 2018.

dépenses » [ASGE]) : crédit d'impôt remboursable qui donne aux familles la souplesse nécessaire pour choisir les options de garde d'enfants qui leur conviennent le mieux. Les familles admissibles peuvent demander un crédit couvrant jusqu'à 75 % de leurs dépenses admissibles au titre des services de garde d'enfants fournis notamment dans des garderies, à domicile ou dans des camps.

- **Prestation Trillium de l'Ontario** : prestation regroupant le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et le crédit de taxe de vente de l'Ontario afin d'aider les résidents de l'Ontario à revenu faible ou modeste à assumer les coûts énergétiques, la taxe de vente et les impôts fonciers.
- **Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers** : paiement non imposable qui aide les résidents de l'Ontario à revenu faible ou modeste à

assumer les impôts fonciers et la taxe de vente sur les coûts d'énergie. Le montant maximum de la prestation s'élève à 1 277 dollars pour les aînés et à 1 121 dollars pour les adultes plus jeunes³.

- **Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario** : paiement non imposable qui aide les résidents du Nord de l'Ontario à revenu faible ou modeste à assumer les coûts d'énergie plus élevés dans la région. Les personnes célibataires sans enfant peuvent recevoir au maximum 162 dollars. Cette prestation peut atteindre jusqu'à 249 dollars pour les familles (y compris les parents célibataires).
- **Crédit de taxe de vente de l'Ontario** : paiement non imposable pour aider les Ontariennes et Ontariens à revenu faible ou modeste à assumer la taxe de vente qu'ils paient. Le montant maximum est de 324 dollars⁴ par adulte et par enfant à charge de moins de 19 ans.

³ Remarque : ces chiffres sont valables pour l'année 2022-2023. Les données mises à jour pour l'année 2023-2024 sont disponibles en ligne.

⁴ Remarque : ces chiffres sont valables pour l'année 2022-2023. Les données mises à jour pour l'année 2023-2024 sont disponibles en ligne.

Pour soutenir encore davantage les travailleurs et les familles, le projet pilote des champions de l'autonomisation financière fournit une assistance permettant aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu vivant dans six collectivités d'accéder à des services de counseling financier, de demander des prestations de revenu et de déposer leurs déclarations d'impôt partout en Ontario. En 2023, on estime qu'environ 22 000 personnes à faible revenu en Ontario, y compris parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, ont reçu de l'aide pour obtenir les avantages fiscaux et les crédits d'impôt auxquels elles sont admissibles.

Réduction des taux de la taxe sur l'essence et le carburant

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'Ontario a réduit la taxe sur l'essence de 5,7 cents par litre et la taxe sur le carburant de 5,3 cents par litre. Le gouvernement provincial a prolongé cette baisse de sorte que les taux de la taxe sur l'essence et le carburant (diesel) resteront à 9 cents par litre jusqu'au 30 juin 2024, ce qui aura

permis aux ménages d'économiser 260 dollars en moyenne sur deux ans.

Aide financière pour les aînés à faible revenu

Pendant une période de 12 mois à compter de janvier 2023, l'Ontario a doublé temporairement la prestation du **Régime de revenu annuel garanti (RRAG)** pour l'ensemble des bénéficiaires. Cette mesure a offert une aide supplémentaire à quelque 200 000 aînés à plus faible revenu de la province en portant le paiement mensuel maximum à 166 dollars pour les personnes seules et à 332 dollars pour les couples, soit une augmentation de près de 1 000 dollars par personne en 2023. Ce programme sera élargi en juillet 2024 afin qu'un plus grand nombre d'aînés puissent recevoir l'aide financière dont ils ont besoin. Environ 100 000 aînés supplémentaires seront admissibles, ce qui représente une hausse des bénéficiaires de 50 %. En parallèle, la prestation du RRAG sera rajustée annuellement en fonction de l'inflation.

Il existe par ailleurs plusieurs crédits d'impôt et avantages fiscaux qui visent à réduire le coût de la vie pour les

ainés, y compris la **Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier**, le **crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés** et le **crédit d'impôt de l'Ontario aux personnes âgées pour le transport en commun**.

Soutien financier en faveur des anciens combattants à faible revenu

L'Ontario continue de soutenir les anciens combattants et leurs familles par l'intermédiaire de la **Commission d'aide aux anciens combattants**.

La Commission d'aide aux anciens combattants peut accorder une aide d'un montant maximum de 2 000 dollars pour couvrir les dépenses admissibles, par exemple en vue d'obtenir ou de conserver un logement, et fournir des dispositifs de retour au travail visant à supprimer les obstacles à l'emploi ou à améliorer la capacité d'insertion professionnelle.

À l'automne 2023, le ministère a travaillé aux côtés de la Commission d'aide aux anciens combattants afin de mieux faire connaître les prestations

auxquelles les anciens combattants et leurs proches parents peuvent prétendre. Cette campagne a inclus l'envoi de cartes postales virtuelles et physiques faisant la promotion de la Commission d'aide aux anciens combattants auprès de l'ensemble des ménages bénéficiaires de l'aide sociale en Ontario. Par ailleurs, une nouvelle page Web dédiée aux anciens combattants a vu le jour : **ontario.ca/ancienscombattants**. Un important dispositif de liaison, notamment à travers des visites aux filiales de la Légion royale canadienne, a été mis en œuvre à l'échelle de la province pour mieux sensibiliser au programme et expliquer son fonctionnement.

Économies sur les coûts d'énergie

En janvier 2023, l'Ontario a rehaussé les seuils d'admissibilité du revenu au titre du Programme d'abordabilité énergétique d'Économisez l'énergie, lequel est coordonné au programme de rénovation domiciliaire permettant de résister à l'hiver d'Enbridge, de façon qu'un grand nombre de familles puissent bénéficier de mesures écoénergétiques gratuites.

En décembre 2023, le Programme d'abordabilité énergétique a lancé une offre de thermopompe à basse température gratuite pour aider les foyers admissibles qui se chauffent à l'électricité à réduire leurs coûts d'énergie.

L'Ontario a rehaussé les seuils d'admissibilité du revenu au titre du **Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité** dans le but de soutenir un plus grand nombre de participants à faible revenu qui sont susceptibles de consacrer une part disproportionnée de leur revenu aux frais d'électricité. Cette augmentation

a atteint jusqu'à 35 % afin de rendre l'électricité plus abordable pour des milliers de familles supplémentaires, qui recevront ainsi les crédits du programme sur leur facture.

Grâce à ces changements, la province offre un allègement immédiat de la facture d'électricité des consommateurs en Ontario et permet aux ménages à faible revenu de bénéficier d'un soutien quand ils en ont besoin.

Les nouveaux seuils de revenu sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2024.

Quatrième pilier : Accélérer les mesures et favoriser le progrès

Le gouvernement collabore avec les collectivités et les partenaires sectoriels afin de soutenir la reprise économique et d'offrir à toute la population ontarienne une chance de réussir en améliorant la connectivité et l'accessibilité des services. Un Ontario connecté permettra à un plus grand nombre de personnes d'obtenir la formation et l'éducation dont elles ont besoin pour occuper de nouveaux emplois.

Services à large bande

L'Ontario a conclu des ententes totalisant plus de 2,4 milliards de dollars au titre de près de 200 projets d'Internet haute vitesse et de services cellulaires, élargissant ainsi l'accès à plus de 500 000 foyers et entreprises à l'échelle de la province. Le gouvernement investit 4 milliards de dollars pour offrir un accès à Internet haute vitesse dans toutes les collectivités de la province d'ici à la fin 2025. Une multitude de programmes et d'initiatives sont à l'œuvre pour concrétiser cet objectif. En voici quelques exemples :

- Mise en place d'un processus d'appel d'offres novateur, désormais clos, qui a permis de trouver rapidement et à moindre coût des fournisseurs de services pour les régions de l'Ontario mal ou non desservies
- Investissement de plus de 63 millions de dollars dans le projet Southwestern Integrated Fibre Technology (SWIFT)
- Investissement de 71 millions de dollars dans le Réseau régional de l'Est ontarien (RREO) pour améliorer l'accès aux services cellulaires

Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport annuel 2023

- Amélioration de la connectivité dans le Nord de l'Ontario, notamment grâce à un investissement de 12,1 millions de dollars permettant de bonifier l'accès à Internet à travers sept projets menés dans la région
- Programme de prêt d'ordinateurs portatifs et de modems Internet en faveur des apprenants marginalisés

Assurer la prospérité et le bien-être des Autochtones

Le gouvernement de l'Ontario continue de collaborer avec les communautés et les organisations autochtones afin de mettre en œuvre des initiatives destinées à lutter contre les inégalités et à éliminer les obstacles systémiques qui rendent les Autochtones plus vulnérables à la pauvreté. Les initiatives en cours améliorent l'accès des Autochtones aux possibilités de formation et d'éducation, ainsi qu'à un logement sécuritaire et abordable, combattent la violence fondée sur le genre et renforcent l'abordabilité énergétique.

Le gouvernement a annoncé plusieurs investissements ayant pour but d'améliorer l'accès des communautés autochtones aux possibilités de formation et d'éducation. À titre d'exemple, la somme de 1,5 million de dollars a été investie au titre de trois programmes de formation qui attirent de jeunes travailleurs vers les métiers spécialisés dans le Nord-Ouest de l'Ontario, incluant une bonification de Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services qui propose une formation de pointe aux demandeurs d'emploi des communautés des Premières Nations de Matawa.

Le Programme de développement des aptitudes de leadership des femmes autochtones destiné à soutenir les initiatives conçues par des femmes autochtones a également bénéficié d'un investissement de 250 000 dollars. Les projets financés offrent des occasions de formation et de mentorat pour permettre aux femmes autochtones de participer pleinement aux rôles de leadership au sein de leurs communautés. Par ailleurs, l'Ontario continue de soutenir l'accès à la formation en dotant le **Fonds de développement économique pour les Autochtones** d'un financement annuel de 7 millions de dollars.

L'Ontario investit 34,8 millions de dollars sur quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) pour augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes de soins infirmiers et de services de soutien à la personne dans six établissements autochtones, de façon à fournir aux apprenants des parcours d'éducation et de formation adaptés à leur culture pour qu'ils se préparent à une carrière d'infirmiers autorisés, d'infirmiers auxiliaires autorisés ou de préposés aux services de soutien à la personne. Cet investissement aide les établissements autochtones participants à élargir les programmes existants ou à en créer de nouveaux afin de favoriser la formation d'environ 340 infirmiers auxiliaires, 60 infirmiers autorisés et 400 préposés aux services de soutien à la personne sur cette période de quatre ans.

En plus d'élargir les possibilités de formation, le gouvernement améliore l'accès à l'éducation en dotant le Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones pour les collèges et universités de 18,2 millions de dollars par an à l'appui de la prestation de programmes et de services à l'intention des apprenants autochtones. Ce dernier fournit une source de financement stable au sein de ces établissements en faveur des mesures essentielles de soutien aux étudiants autochtones et des bureaux de services aux Autochtones. Parmi les programmes et services financés, citons les conseillers autochtones, les camps d'expérience pédagogique postsecondaire, les résidences d'aînés, les soutiens universitaires, les programmes de transition, le développement de partenariats et les activités de liaison avec les étudiants et les communautés.

L'accès à un logement sécuritaire et abordable est d'une importance cruciale pour les personnes touchées par la pauvreté ou risquant de le devenir. Sur les 202 millions de dollars d'investissement supplémentaire injectés par la province en vertu de son programme de prévention de l'itinérance, un montant de 11,5 millions de dollars est octroyé au **Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones**, portant ainsi son enveloppe annuelle totale à 41,5 millions de dollars. Ce programme fournit des solutions en matière de logement à long terme et des services de soutien dirigés par des Autochtones et adaptés à leur culture aux Autochtones qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir.

Parmi les projets financés par le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones figure la maison de transition pour les jeunes Autochtones sur l'avenue Junot, qui créera 58 unités de logement de transition pour les jeunes dans un nouveau bâtiment de trois étages, à Thunder Bay. Ce projet sera géré par le Centre d'amitié autochtone de Thunder Bay et la Métis Nation of Ontario. Les participants seront pris en charge 24 heures sur 24 par des travailleurs auprès des jeunes et des chargés de cas à temps plein. Les services fournis incluront le renforcement de la participation et de l'établissement de relations au sein de la collectivité, le perfectionnement des aptitudes à la vie quotidienne, ainsi que le soutien en matière d'emploi et d'éducation.

L'Ontario continue de travailler aux côtés des partenaires des Premières Nations dans la prestation des programmes d'aide sociale. Les bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) qui résident dans les communautés de Mamaweswen, du Conseil tribal de North Shore et de M'Chigeeng voient désormais leurs dossiers gérés par leur Première Nation. Les partenaires prestataires des Premières Nations versent des paiements de soutien du revenu, mènent des activités de gestion des cas, offrent des prestations aux personnes admissibles, assurent la mise en relation avec les soutiens et services communautaires, et facilitent l'accès aux services d'emploi. La prestation du POSPH par les Premières Nations améliorera la disponibilité de soutiens communautaires et adaptés à la culture en matière d'aide sociale auprès des bénéficiaires au sein même de leur communauté d'origine, tout en favorisant une meilleure mise en relation avec d'autres soutiens en milieu communautaire, par exemple en matière de logement et de bien-être.

L'Ontario continue de soutenir les efforts visant à lutter contre la violence fondée sur le genre au sein des communautés autochtones, notamment par le biais d'un investissement de 2,3 millions de dollars consenti au titre du programme **Kizhaay Anishinaabe Niin** (phrase ojibwé qui se traduit par « Je suis un homme bon »). Cette initiative d'action communautaire est destinée à lutter contre la violence dans les communautés autochtones et à favoriser le bien-être général de la communauté. Le programme engage les hommes et les jeunes autochtones pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones en passant par la meilleure

compréhension des responsabilités et rôles traditionnels, par la promotion de la résilience et par la résolution des traumatismes.

En complément du Programme d'abordabilité énergétique et des programmes plus généraux d'économie d'énergie et de gestion de la demande en électricité, l'Ontario aide les communautés autochtones à préserver leur pouvoir d'achat. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) offre des programmes sur mesure d'aide à l'efficacité électrique aux communautés des Premières Nations vivant dans des réserves. Elle continue par ailleurs d'administrer le Remote First Nations Program dans les communautés éloignées des Premières Nations qui ont été ou seront bientôt raccordées au réseau d'électricité géré par la SIERE. Durant l'été 2022, la SIERE a par ailleurs lancé le First Nations Community Building Retrofit Program qui appuie le financement de projets d'efficacité énergétique dans les installations appartenant à une bande des Premières Nations, à hauteur de 100 000 dollars par communauté.

L'Ontario continue de travailler en partenariat avec les communautés et les organisations autochtones afin de mettre en œuvre des initiatives dirigées par des Autochtones qui offrent aux personnes touchées par la pauvreté ou risquant de le devenir un fondement stable pour la réussite et un accès renforcé aux possibilités de formation et d'éducation.

Mesurer la réussite

La Stratégie de réduction de la pauvreté 2020-2025 renferme une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès de la province en termes de réduction de la pauvreté et de déterminer les points à améliorer. La section suivante contient les renseignements disponibles les plus récents pour chaque indicateur ainsi qu'une brève description de ce qui a changé depuis le rapport de l'année précédente (voir les définitions complètes et les sources dans l'annexe).

Les indicateurs puisent des données dans diverses sources. Par conséquent, la disponibilité des données varie d'un indicateur à l'autre et les indicateurs ont des années de base et des délais différents pour la diffusion des mises à jour. Toutes les mises à jour s'appuient sur les données les plus récentes disponibles.

La province accomplit des progrès au regard de l'objectif et de la plupart des indicateurs de la stratégie. En 2023, plus de 28 000 départs de l'aide sociale vers l'emploi ont été enregistrés, poursuivant ainsi la tendance à la hausse observée depuis 2021 à mesure que l'Ontario se remet des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19.

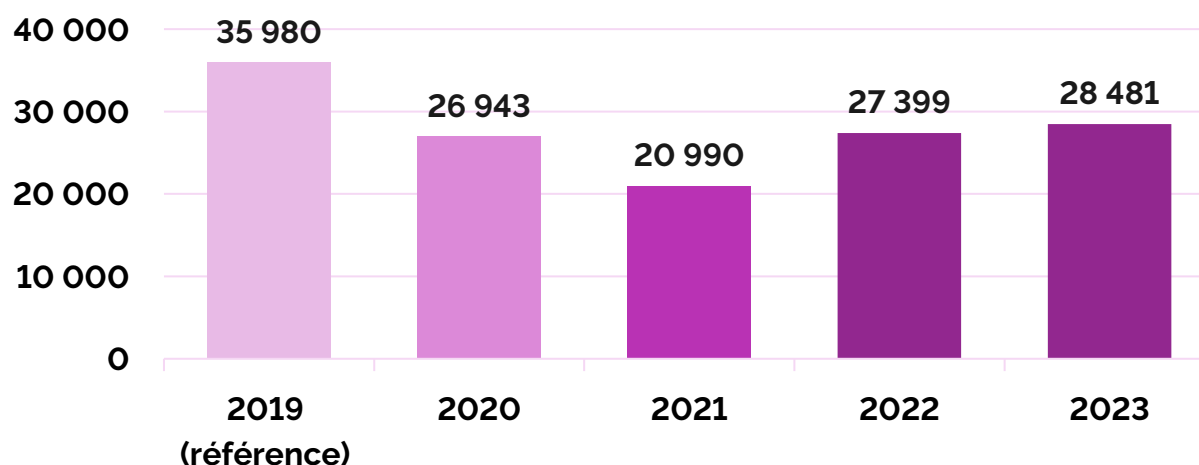
La plupart des 17 indicateurs faisant l'objet d'un suivi stratégique se sont améliorés ou sont restés stables par rapport à l'année précédente ou à l'année de base (valeur de référence). À titre d'exemple, le pourcentage de bénéficiaires du POSPH déclarant un revenu d'emploi a augmenté depuis l'an dernier.

Toutefois, certains indicateurs se sont détériorés, en particulier en ce qui concerne les groupes prioritaires. Par exemple, les améliorations antérieures des taux de pauvreté ont enregistré un premier ralentissement en 2021, année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. La hausse des taux de pauvreté s'explique principalement par la réduction des prestations et des transferts gouvernementaux en lien avec la COVID-19. Elle souligne également les répercussions disproportionnées subies par certains groupes face aux difficultés économiques.

Objectif

La stratégie vise à obtenir qu'un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale trouvent un emploi valorisant et la stabilité financière. L'objectif est d'offrir aux gens les soutiens et les services appropriés afin de faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi chaque année de 36 000 en 2019 à 60 000 en 2024. En 2023, la province a poursuivi sur la lancée des progrès accomplis au cours des deux années précédentes pour se rapprocher de l'objectif, mais reste cependant en deçà de la valeur de référence.

Indicateur : Personnes ayant quitté l'aide sociale pour occuper un emploi⁵



Évolution : l'indicateur s'est amélioré par rapport à l'année précédente, mais reste encore en deçà de la valeur de référence.

⁵ Les chiffres déclarés auparavant au titre des années 2019 à 2022 ont été mis à jour d'après les données les plus récentes. Le nombre de départs annuels vers l'emploi a légèrement augmenté pour l'année de base (2019), passant de 35 977 à 35 980. C'est aussi le cas pour les années 2020, 2021 et 2022, au cours desquelles le nombre de départs annuels vers l'emploi est passé respectivement de 26 940 à 26 943, de 20 985 à 20 990 et de 27 266 à 27 399.

En 2023, 28 481 personnes ont quitté l'aide sociale pour occuper un emploi, contre 27 399 en 2022. La province poursuivra l'intégration des services d'emploi de l'aide sociale avec Emploi Ontario afin de faciliter l'acquisition de compétences et l'accès à la formation dont les personnes concernées ont besoin pour décrocher un emploi.

Indicateurs relatifs à l'emploi, aux compétences et à la formation

Les indicateurs suivants mesurent le taux d'emploi, le nombre d'emplois créés, la mesure dans laquelle les bénéficiaires de l'aide sociale trouvent un emploi (tout en restant admissibles à l'aide sociale) ainsi que les résultats de la formation.

L'activité économique de l'Ontario s'est avérée résiliente, avec une forte croissance de l'emploi durant les premiers mois de l'année 2023. Néanmoins, le second semestre a été marqué par une activité économique plus modérée et par un ralentissement de la croissance de l'emploi.

Au cours de l'année, 183 200 emplois ont été créés. Si cela représente une baisse importante par rapport à 2022 et 2021, ce nombre est similaire à celui enregistré en 2019 avant la pandémie. En 2023, les taux d'emploi de la population générale et des Autochtones vivant hors réserve sont restés relativement stables, tandis que le taux d'emploi des jeunes a diminué par rapport à 2022.

Parmi les programmes de soutien aux personnes à faible revenu et aux demandeurs d'emploi, les indicateurs font état de résultats mitigés en 2023 comparativement à l'année précédente. Le nombre d'interventions relatives à l'acquisition de compétences ou d'une expérience professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario a connu une évolution positive, mais les résultats des clients des services d'emploi intégrés se sont avérés inférieurs à ceux de l'année précédente. Parmi les personnes recevant l'aide sociale, le pourcentage de bénéficiaires du POSPH déclarant un revenu d'emploi a augmenté, tandis qu'il a diminué pour les participants au programme Ontario au travail.

Indicateur : Taux d'emploi des groupes prioritaires, 15 à 64 ans⁶

	2019 (référence)	2020	2021	2022	2023
Population générale	73,4 %	68,8 %	72,0 %	74,5 %	74,7 %
Jeunes (15-24 ans)	55,2 %	45,8 %	51,1 %	55,3 %	54,3 %
Femmes	70,0 %	65,3 %	68,8 %	71,3 %	71,5 %
Autochtones vivant hors réserve	62,7 %	60,0 %	63,5 %	67,8 %	67,6 %

Évolution : en 2023, les taux d'emploi de la population générale, des femmes et des Autochtones vivant hors réserve sont restés stables, tandis que le taux d'emploi des jeunes a diminué par rapport à l'année précédente. Le taux d'emploi de la plupart des groupes s'est amélioré comparativement à la valeur de référence.

Le taux d'emploi global a enregistré une hausse de 0,2 point de pourcentage entre 2022 et 2023. Parmi les groupes prioritaires, le taux d'emploi des femmes a lui aussi affiché une légère augmentation de l'ordre de 0,2 point de pourcentage. En revanche, le taux d'emploi des Autochtones vivant hors réserve a diminué de 0,2 point de pourcentage et le taux d'emploi des jeunes a reculé d'un point de pourcentage comparativement à l'année précédente.

La plupart des groupes ont continué d'afficher des taux d'emploi supérieurs à ceux de l'année de base, à l'exception des jeunes dont le taux d'emploi a perdu 0,9 point de pourcentage par rapport à 2019.

⁶ Les chiffres de l'année de base (2019) relatifs au taux d'emploi et au nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel créés ont été mis à jour par rapport aux renseignements figurant dans la Stratégie de réduction de la pauvreté 2020-2025 afin de tenir compte des données révisées issues de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada.

Indicateur : Création d'emplois à temps plein et à temps partiel, 15 ans et plus

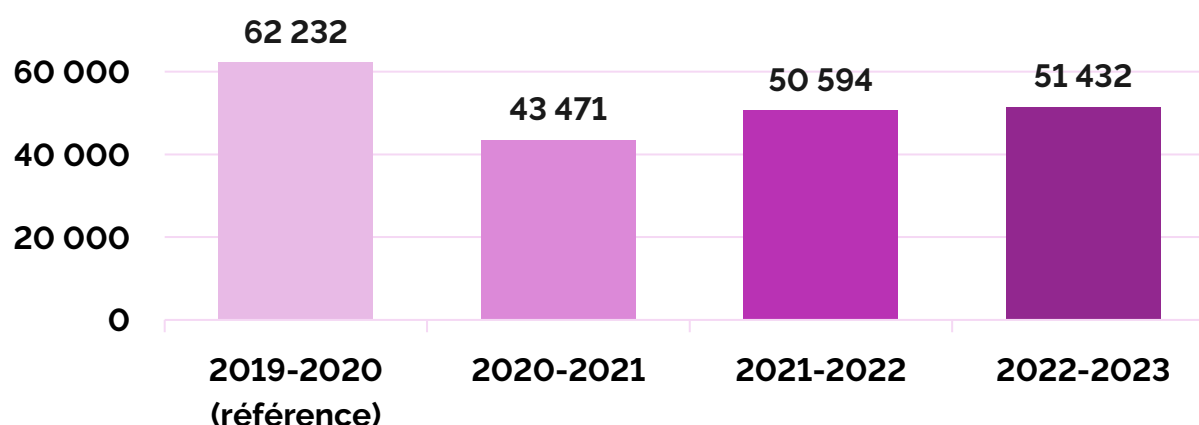
	2019 (référence)	2020	2021	2022	2023
Nombre total de nouveaux emplois nets créés	183 300	-403 300	367 400	338 300	183 200
Nombre de nouveaux emplois nets à temps plein créés	158 900	-241 300	287 900	283 500	169 800
Nombre de nouveaux emplois nets à temps partiel créés	24 400	-162 000	79 500	54 800	13 400
Nombre de nouveaux emplois nets à temps plein et à temps partiel créés – Femmes	90 300	-219 000	193 200	169 800	78 700
Nombre de nouveaux emplois nets à temps plein et à temps partiel créés – Autochtones vivant hors réserve	5 700	-6 500	16 300	17 600	9 900

Évolution : le nombre total de nouveaux emplois nets créés a reculé par rapport à l'année précédente, mais reste similaire à la valeur de référence.

L'Ontario a connu une solide reprise économique tout au long de l'année 2021, laquelle s'est poursuivie en 2022 et jusqu'au début de l'année 2023, assortie d'une forte croissance de l'emploi. Au total, 183 200 nouveaux emplois nets ont été créés en 2023. Il s'agissait pour la plupart d'emplois à temps plein (169 800, soit près de 93 %) contre 13 400 emplois à temps partiel (7 %). Les femmes représentaient 43 %

de l'ensemble des gains en termes de nouveaux emplois nets, soit une diminution de 7,2 points de pourcentage par rapport à la proportion de 50,2 % observée en 2022. L'emploi des Autochtones vivant hors réserve a augmenté comparativement à l'année de base, avec 9 900 gains de nouveaux emplois nets en 2023.

Indicateur : Interventions relatives à l'acquisition de compétences ou d'une expérience professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario (EO)⁷

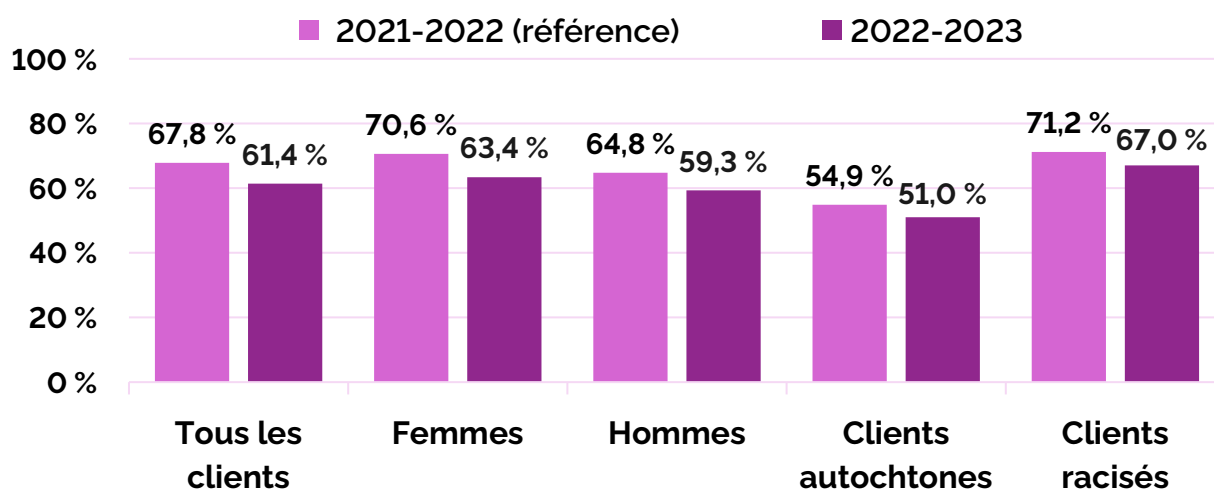


Évolution : l'indicateur enregistre une amélioration modeste par rapport à l'année précédente, mais n'est pas encore revenu au niveau de base.

⁷ Les participants peuvent bénéficier d'un éventail d'interventions leur permettant d'acquérir des compétences dans le cadre d'Emploi Ontario (EO). Cela peut comprendre une formation en littératie et en compétences fondamentales dispensée directement par les fournisseurs de programmes d'EO ou la capacité d'accéder à un soutien financier pour couvrir les frais de formation auprès d'établissements tels que les collèges ou les collèges privés d'enseignement professionnel. Emploi Ontario peut également aider les participants à acquérir une précieuse expérience professionnelle à l'aide de stages et de jumelages. Des soutiens financiers sont disponibles pour les clients et les employeurs afin d'apporter toute aide supplémentaire requise pour préparer les clients à l'emploi ou pour offrir des soutiens en milieu de travail.

Par l'entremise d'Emploi Ontario, la province aide les travailleurs et les demandeurs d'emploi à obtenir la formation, les compétences et l'expérience nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Au cours des deux années précédentes (2020-2021 et 2021-2022), la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique qui se sont ensuivies ont occasionné une diminution considérable des activités liées à l'adhésion et au départ des clients dans le cadre des programmes d'Emploi Ontario à l'échelle de la province. En 2022-2023, 51 432 interventions relatives à l'acquisition de compétences ou d'une expérience professionnelle ont été achevées par les participants aux programmes d'Emploi Ontario, soit une augmentation prometteuse de 838 interventions par rapport à l'année précédente.

Indicateur : Emploi ou poursuite des études après des services d'emploi intégrés



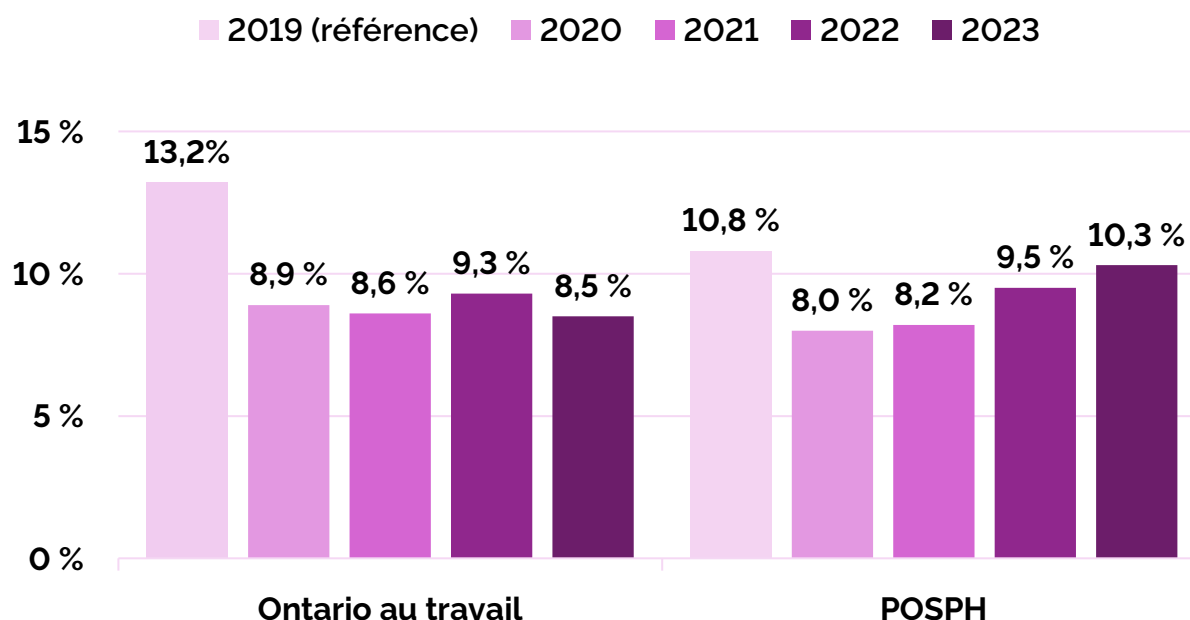
Évolution : l'indicateur a diminué par rapport à la valeur de référence, pour tous les clients et tous les groupes.

Cet indicateur mesure le pourcentage de clients des services d'emploi intégrés dans les domaines concernés par la transformation des services d'emploi⁸ qui s'identifient comme ayant un emploi ou comme suivant des études ou une formation au moment du suivi effectué trois mois après avoir quitté le programme.

En 2022-2023, un recul de cet indicateur a été observé par rapport à l'année précédente pour l'ensemble des clients et des groupes prioritaires. Plus particulièrement, la proportion de clients des services d'emploi intégrés qui s'identifient comme ayant un emploi ou comme suivant des études après avoir participé au programme a diminué d'environ six points de pourcentage, passant de 67,8 % en 2021-2022 à 61,4 % en 2022-2023. Les taux relatifs aux femmes, aux Autochtones et aux clients racisés ont enregistré une baisse respective de sept, quatre et quatre points de pourcentage. Il est important de souligner qu'en dépit d'une diminution générale de la proportion des clients qui s'identifient comme ayant un emploi ou comme suivant des études ou une formation au moment du suivi à trois mois, le nombre de ces clients en valeur absolue et le nombre total de clients ont tous deux augmenté de manière substantielle entre 2021-2022 et 2022-2023. Les résultats feront l'objet d'un suivi au fur et à mesure de la maturation du modèle de prestation des services d'emploi intégrés.

⁸ La province entreprend une transformation des services d'emploi selon une approche de mise en œuvre progressive. En 2021-2022, la prestation de services d'emploi intégrés a été assurée dans les secteurs de modélisation de Hamilton-Péninsule du Niagara, de Muskoka-Kawartha et de Peel. En 2022, les secteurs de Halton, de Kingston-Pembroke, de Stratford-Péninsule Bruce et de York (phase 1) ont adopté ce nouveau modèle. En 2023, ce fut le tour des secteurs de Kingston-Pembroke (phase 1) et de Durham, de Kitchener-Waterloo-Barrie, de London, d'Ottawa et de Windsor-Sarnia (phase 2). Les statistiques relatives à la prestation des services d'emploi intégrés dans les secteurs relevant des phases 1 et 2 seront injectées dans l'indicateur de la Stratégie de réduction de la pauvreté au cours de l'exercice 2023-2024.

Indicateur : Pourcentage de bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant un revenu d'emploi



Évolution : l'indicateur relatif aux bénéficiaires du POSPH a augmenté, tandis que l'on observe une diminution en ce qui concerne les participants au programme Ontario au travail comparativement à l'année précédente. Dans les deux cas, l'indicateur reste en deçà de la valeur de référence.

En 2023, le pourcentage de bénéficiaires du POSPH déclarant un revenu d'emploi a augmenté, passant à 10,3 % contre 9,5 % en 2022. En revanche, l'indicateur relatif aux participants au programme Ontario au travail a diminué pour s'établir à 8,5 %, contre 9,3 % en 2022.

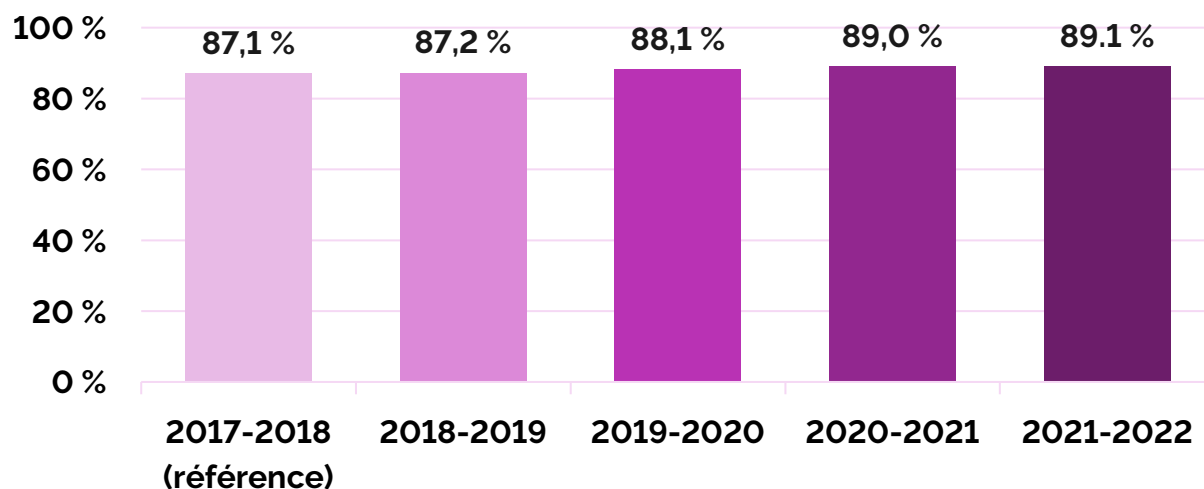
Indicateurs relatifs à l'éducation

Les indicateurs suivants mesurent les progrès accomplis en termes de taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et d'accumulation de crédits qui

maintiendront les élèves en voie d'obtenir leur diplôme en même temps que leurs pairs, en plus de mesurer les taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires (universitaire et collégial).

Les quatre indicateurs relatifs à l'éducation se sont améliorés ou sont restés stables par rapport à l'année précédente. Comparativement aux données de référence prépandémiques, les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et postsecondaires sont stables ou en légère amélioration, tout comme les taux d'accumulation de crédits des élèves du secondaire, à l'exception de celui des élèves de 9^e année qui s'avère légèrement inférieur par rapport à l'année de base 2018-2019.

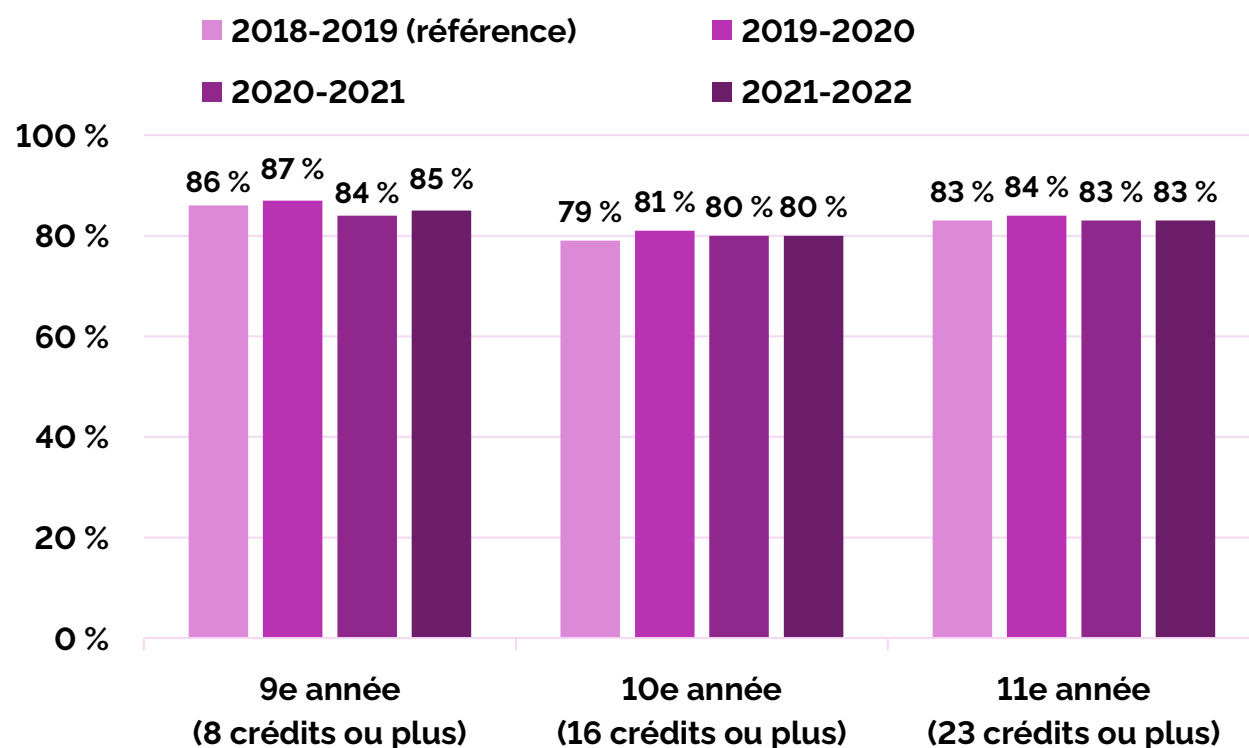
Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires



Évolution : en 2021-2022, l'indicateur est resté pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente, mais s'avère supérieur à la valeur de référence.

Le pourcentage d'élèves qui obtiennent leur diplôme dans les cinq ans suivant leur entrée en 9^e année s'est établi à 89,1 % en 2021-2022 et reste donc conforme au taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'année scolaire précédente (89,0 %).

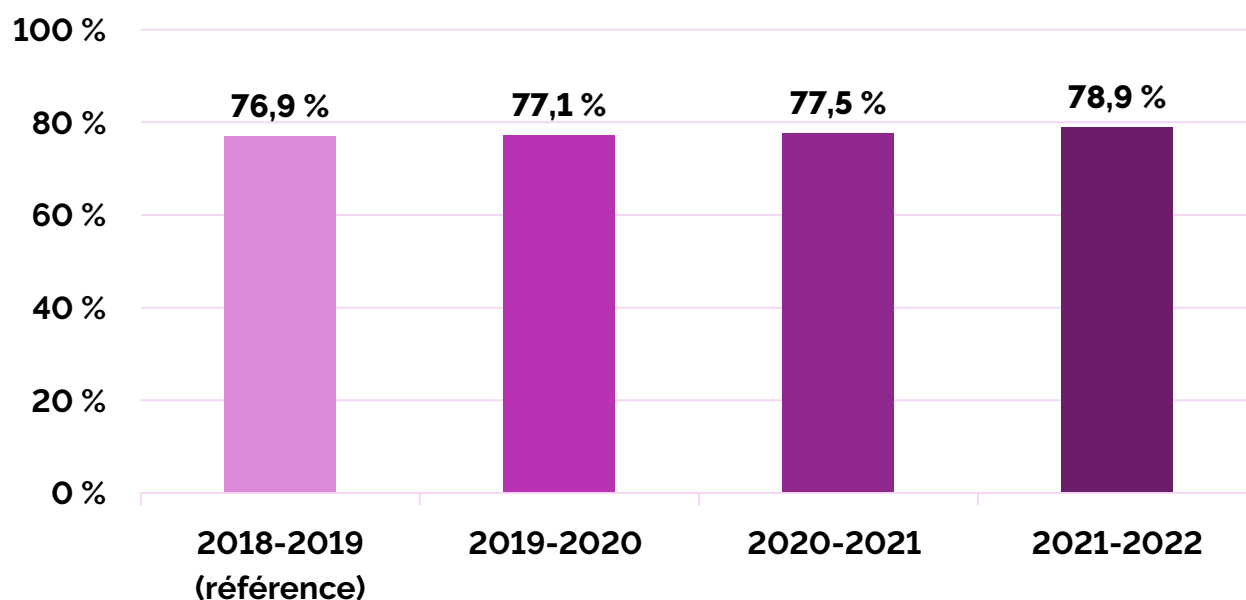
Indicateur : Pourcentage d'élèves ayant accumulé des crédits qui les maintiendront en voie d'obtenir leur diplôme en même temps que leurs pairs



Évolution : en 2021-2022, l'indicateur est resté stable dans l'ensemble par rapport à l'année précédente et à la valeur de référence.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le pourcentage d'élèves de 9^e année en voie d'obtenir leur diplôme a légèrement augmenté (+1 point de pourcentage) comparativement à l'année scolaire précédente. En outre, les pourcentages d'élèves de 10^e et 11^e année en voie d'obtenir leur diplôme sont restés stables sur la même période.

Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme universitaire⁹

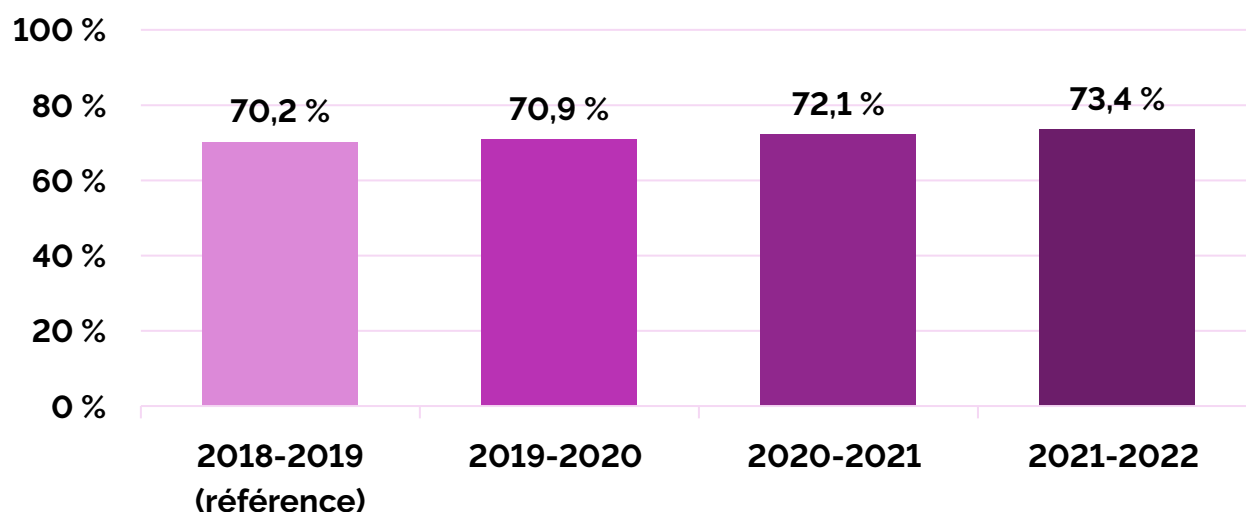


Évolution : l'indicateur s'est amélioré par rapport à l'année précédente, accentuant la tendance positive comparativement à la valeur de référence.

Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire en 2021-2022 s'est établi à 78,9 %, soit 1,4 point de pourcentage au-dessus du taux enregistré pour la période de déclaration 2020-2021 et 2,0 points de pourcentage au-dessus de la valeur de référence.

⁹ Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire en 2019-2020 est fondé sur le nombre d'étudiants qui ont commencé leurs études de premier cycle en 2012 et obtenu leur diplôme entre 2013 et 2019. Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire en 2021-2022 est fondé sur le nombre d'étudiants qui ont commencé leurs études de premier cycle en 2014 et obtenu leur diplôme entre 2015 et 2021. Ce taux inclut les effectifs canadiens et étrangers. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de ventiler le taux d'obtention d'un diplôme par groupe (jeunes, femmes, Noirs et autres groupes racisés, et Autochtones vivant hors réserve).

Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme collégial¹⁰



Évolution : l'indicateur s'est amélioré par rapport à l'année précédente, accentuant la tendance positive comparativement à la valeur de référence.

Le taux d'obtention d'un diplôme collégial pour la période de déclaration 2021-2022 s'est établi à 73,4 %, soit 1,3 point de pourcentage au-dessus du taux enregistré en 2020-2021 et 3,2 points de pourcentage au-dessus de la valeur de référence.

¹⁰ Le taux d'obtention d'un diplôme collégial en 2019-2020 est fondé sur le nombre d'étudiants qui ont commencé un programme d'un an en 2017-2018, un programme de deux ans en 2015-2016, un programme de trois ans en 2013-2014 et un programme de quatre ans en 2012-2013 et qui ont obtenu leur diplôme en 2018-2019. Le taux d'obtention d'un diplôme collégial en 2021-2022 est fondé sur le nombre d'étudiants qui ont commencé un programme d'un an en 2019-2020, un programme de deux ans en 2017-2018, un programme de trois ans en 2015-2016 et un programme de quatre ans en 2014-2015 et qui ont obtenu leur diplôme en 2020-2021. Ce taux inclut les effectifs étrangers et les étudiants inscrits dans des programmes relevant de partenariats entre les collèges publics et le secteur privé. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de ventiler le taux d'obtention d'un diplôme par groupe (jeunes, femmes, Noirs et autres groupes racisés, et Autochtones vivant hors réserve).

Indicateurs de progrès vers une plus grande autonomie financière

Les indicateurs suivants mesurent les progrès accomplis par la province pour aider les particuliers et les familles qui vivent dans la pauvreté à cheminer vers l'autonomie financière. Ces indicateurs consistent notamment à déterminer le délai entre l'inscription à l'aide sociale et le moment où les bénéficiaires trouvent un emploi ou quittent le programme, le pourcentage de personnes qui réintègrent le programme Ontario au travail moins d'un an après l'avoir quitté et la proportion de la population ontarienne recevant l'aide sociale. Ils étudient en outre l'accessibilité des programmes de logement communautaire pour les ménages à faible revenu et le pourcentage des ménages de l'Ontario ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Dans l'ensemble, le pourcentage de la population ontarienne recevant l'aide sociale est resté relativement stable entre 2022 et 2023. Le niveau actuel représente une amélioration par rapport à l'année de base.

Parmi les personnes qui se sont inscrites au programme Ontario au travail ou qui ont commencé à bénéficier du POSPH en 2022, le délai nécessaire pour obtenir un emploi ou quitter l'aide sociale est resté stable à l'échelle du groupe, et s'est amélioré pour l'ensemble des bénéficiaires du POSPH, ainsi que pour les jeunes participant au programme Ontario au travail. Parmi les personnes qui ont quitté le programme Ontario au travail entre octobre 2022 et décembre 2022, le pourcentage de réinscriptions moins d'un an plus tard s'est avéré relativement stable à l'échelle du groupe comparativement à l'année précédente. Concernant le logement en 2022-2023, la province a amélioré le nombre et la proportion de ménages à faible revenu bénéficiant des programmes de logement communautaire par rapport à l'année précédente ainsi qu'à la valeur de référence.

Indicateur : Délai avant de trouver un emploi ou de quitter l'aide sociale¹¹

	2018 (référence)	2019	2020	2021	2022
Tous les bénéficiaires					
Les deux programmes	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
Ontario au travail	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
POSPH	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois	8 mois
Cas dont le demandeur principal est un jeune (15-24 ans)					
Les deux programmes	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
Ontario au travail	7 mois	7 mois	7 mois	8 mois	7 mois
POSPH	10 mois	10 mois	10 mois	10 mois	9 mois
Cas dont le demandeur principal est une femme					
Les deux programmes	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
Ontario au travail	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
POSPH	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois	8 mois

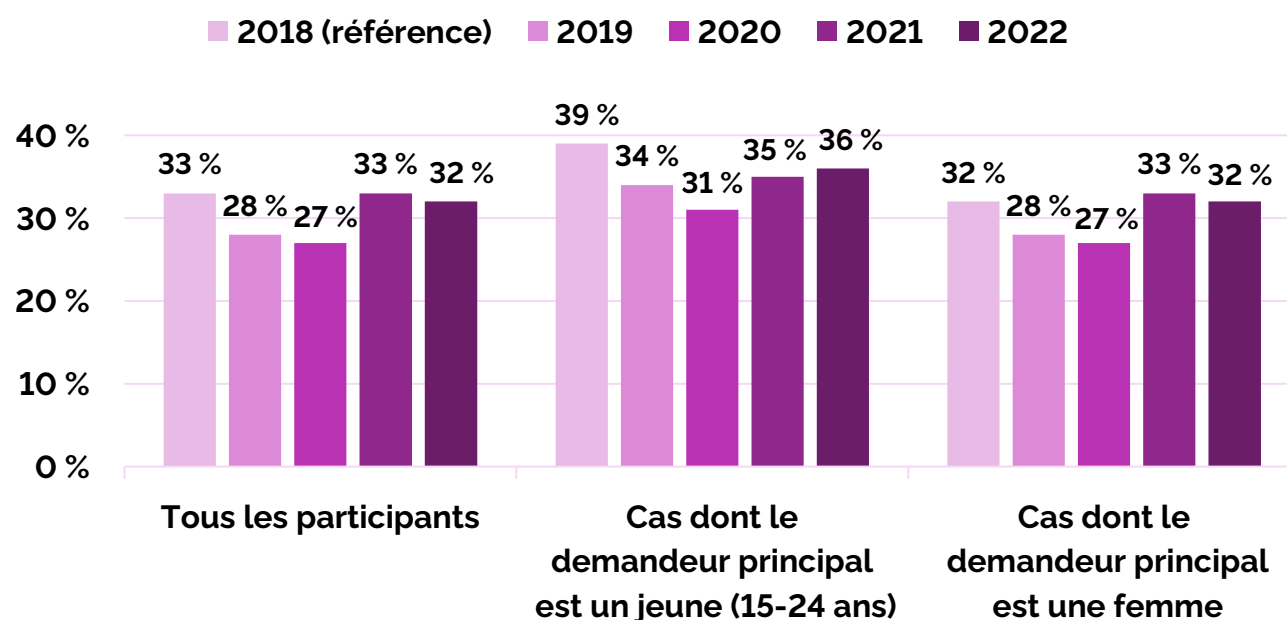
Évolution : l'indicateur relatif à l'ensemble des bénéficiaires du POSPH s'est amélioré par rapport à l'année précédente et à la valeur de référence. Si aucun

¹¹ Cet indicateur s'appuie sur le suivi d'une cohorte de bénéficiaires qui ont commencé à recevoir l'aide sociale au cours de l'année civile (y compris ceux qui ont quitté l'aide sociale auparavant et se sont réinscrits au cours de l'année civile). Les bénéficiaires n'ayant pas de revenu et n'ayant pas quitté l'aide sociale au cours des 12 premiers mois se sont vu octroyer une valeur de 12 mois. Les motifs de départ de l'aide sociale, autres que l'obtention d'un emploi, incluent l'absence de présentation de justificatifs, le retrait volontaire et la non-réception de la déclaration de revenu.

changement n'a été observé à l'échelle de tous les participants au programme Ontario au travail, l'indicateur relatif aux cas dont le demandeur principal est un jeune s'est amélioré comparativement à l'année précédente, revenant ainsi au niveau de base.

Cet indicateur mesure le délai moyen (en mois) avant que les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale sur la période déclarent un revenu d'emploi ou quittent l'aide sociale. Les données de 2022 portent sur les personnes qui ont commencé à recevoir l'aide sociale dans le courant de l'année 2022, puis ont fait l'objet d'un suivi pendant 12 mois à compter de cette date. Il convient de souligner des améliorations notables, telles que la réduction du délai avant que les nouveaux bénéficiaires du POSPH en 2022 déclarent un revenu ou quittent le programme. Cette tendance a également été observée parmi les sous-groupes de cas dont le demandeur principal est une femme ou un jeune.

Indicateur : Réinscriptions au programme Ontario au travail¹²

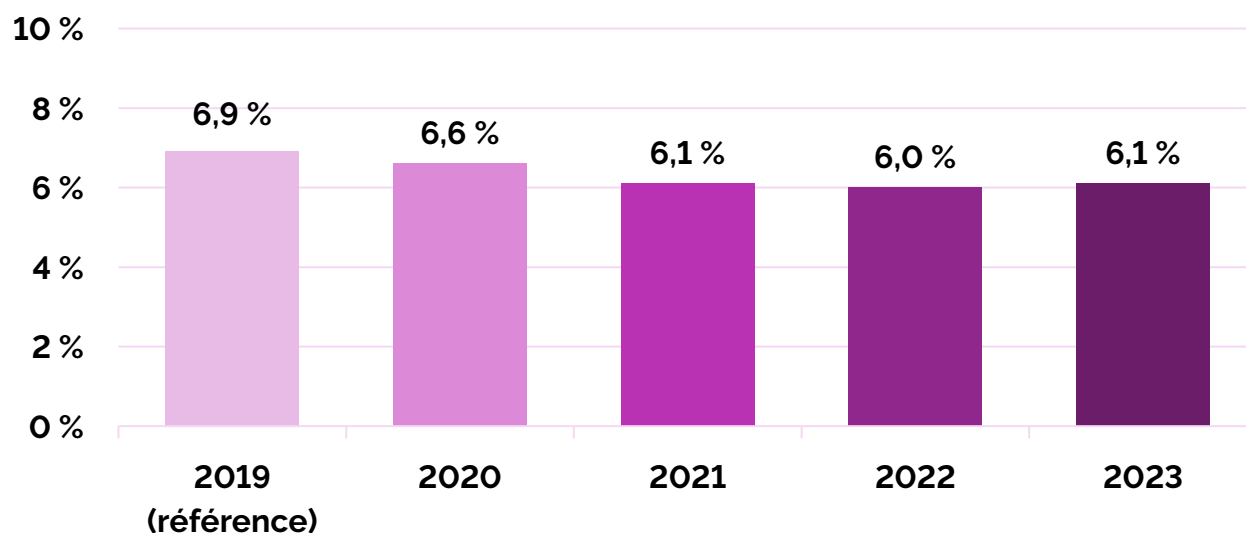


Évolution : en 2022, l'indicateur est resté relativement stable par rapport à l'année précédente, avec une amélioration constatée dans les cas où le demandeur principal est un jeune comparativement à la valeur de référence.

Cet indicateur étudie le pourcentage de personnes ayant quitté le programme Ontario au travail qui le réintègrent moins d'un an plus tard. Des améliorations notables avaient déjà été observées à l'égard des cohortes 2019 et 2020, en sachant que ces dernières avaient parfois pu bénéficier de prestations liées à la pandémie pour éviter leur réinscription au cours de l'année suivant leur départ. Ces prestations ayant pris fin, un retour au niveau de base s'est opéré ces deux dernières années.

¹² Cet indicateur s'appuie sur le suivi d'une cohorte de participants qui ont quitté le programme Ontario au travail au cours du dernier trimestre de l'année civile de déclaration. Les chiffres de référence et de l'année 2019 ont été mis à jour à l'issue d'un perfectionnement de la méthodologie, laquelle consiste désormais à dénombrer les personnes qui réintègrent le programme Ontario au travail « moins d'un an (ou 12 mois) après le mois où ils l'ont quitté » et non « dans le courant de l'année civile qui suit la date de leur départ », comme c'était le cas auparavant.

Indicateur : Proportion de bénéficiaires de l'aide sociale¹³

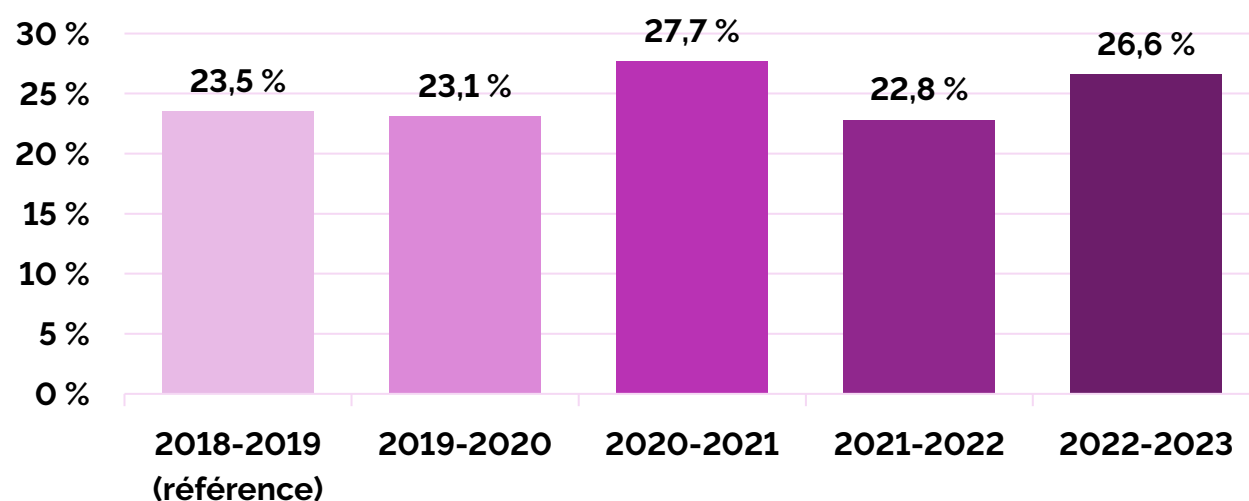


Évolution : l'indicateur est resté relativement stable par rapport à l'année précédente et s'est amélioré comparativement à la valeur de référence.

En 2023, 6,1 % de la population bénéficiait de l'aide sociale.

¹³ Le pourcentage de la population bénéficiant de l'aide sociale pour les années précédentes a été révisé en se fondant sur les chiffres fournis dans le Rapport annuel de 2022, reflétant les estimations démographiques annuelles actualisées de Statistique Canada. Le pourcentage de la population bénéficiant de l'aide sociale a été rajusté de 6,7 % à 6,6 % pour 2020 et de 6,1 % à 6,0 % pour 2022.

Indicateur : Ménages à faible revenu bénéficiant des programmes de logement communautaire¹⁴



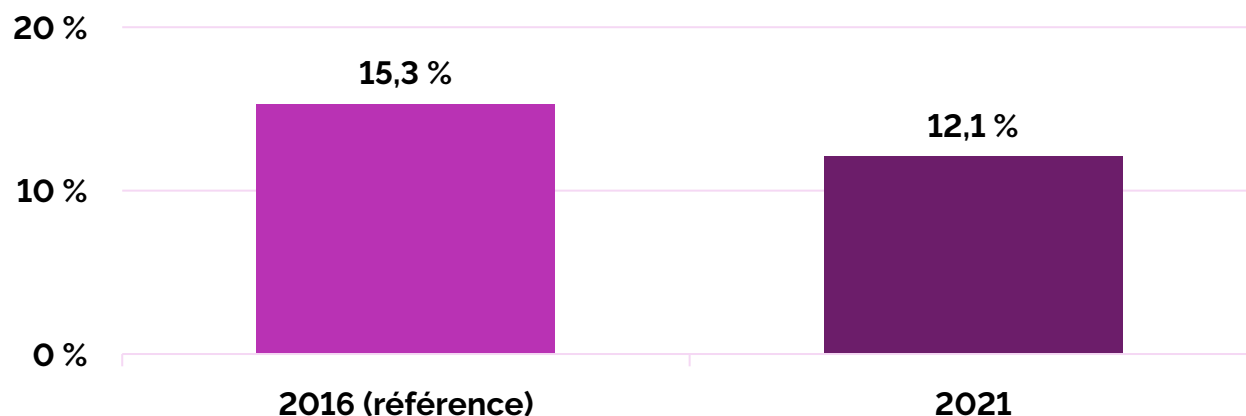
Évolution : l'indicateur s'est amélioré pour s'établir au-dessus de la valeur de référence.

La proportion de ménages à faible revenu de l'Ontario bénéficiant des programmes de logement communautaire a augmenté de plus de trois points de pourcentage entre 2018-2019 et 2022-2023 (passant de 23,5 % à 26,6 %). Après une chute observée de 2020-2021 à 2021-2022, cet indicateur a repris près de quatre points de pourcentage en 2022-2023.

Cela s'explique en grande partie par une forte augmentation du nombre de ménages bénéficiant des programmes de logement communautaire (+18,7 % d'une année sur l'autre).

¹⁴ Depuis la publication du Rapport annuel 2022 relatif à la Stratégie de réduction de la pauvreté, le résultat pour l'année 2021-2022 a été rajusté d'après les données mises à jour. Ce tableau reflète la valeur corrigée pour 2021-2022 (le taux de 27,6 % publié dans le rapport précédent s'appuyait sur une estimation de la mesure des faibles revenus [MFR] projetée qui a été mise à jour par la suite).

Indicateur : Besoins impérieux en matière de logement¹⁵

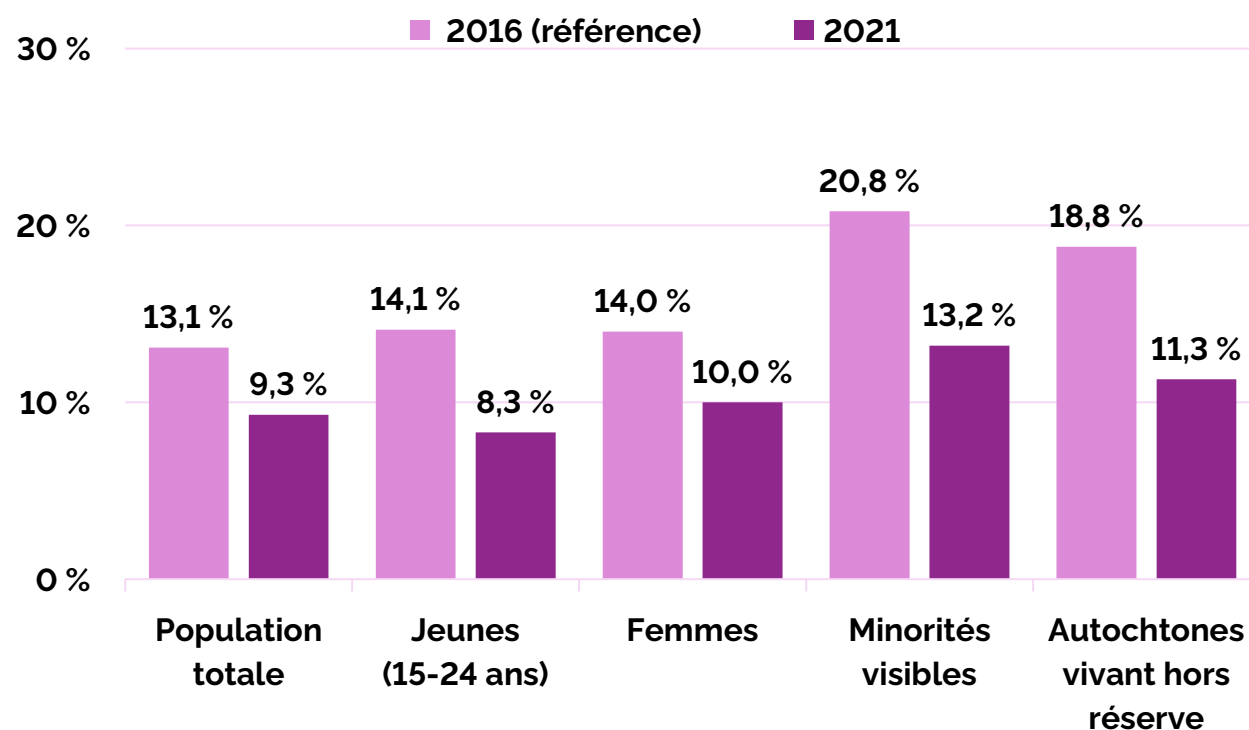


Évolution : en 2021, l'indicateur s'est amélioré comparativement à la valeur de référence.

Cet indicateur mesure le pourcentage de ménages vivant dans un logement inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et dont 30 % du revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans leur localité. La proportion de ménages en Ontario ayant des besoins impérieux en matière de logement a diminué de plus de trois points de pourcentage entre 2016 (15,3 %) et 2021 (12,1 %). Les nouvelles données reflétant les besoins impérieux en matière de logement à l'heure actuelle ne seront disponibles qu'à l'issue du recensement de 2026.

¹⁵ Statistique Canada a indiqué que les résultats relatifs aux besoins impérieux en matière de logement pour 2021 devaient être interprétés avec prudence, car les données ont été recueillies pendant la pandémie de COVID-19, période durant laquelle bon nombre de familles canadiennes ont reçu des soutiens du revenu temporaires qui ne reflètent pas nécessairement des changements à long terme en matière d'abordabilité.

Indicateur : Besoins impérieux en matière de logement selon la population



Évolution : en 2021, l'indicateur s'est amélioré, tous groupes confondus, comparativement à la valeur de référence.

Cet indicateur mesure les besoins impérieux en matière de logement selon le pourcentage de l'ensemble des personnes (et non selon les unités de ménages) qui ont des besoins impérieux en matière de logement. La proportion de personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement a diminué de près de quatre points de pourcentage parmi la population ontarienne totale entre 2016 (13,1 %) et 2021 (9,3 %). Sur la même période, cette diminution des besoins impérieux s'est reflétée chez certaines populations, passant de 14,1 % à 8,3 % chez les jeunes, de 14,0 % à 10,0 % chez les femmes, de 20,8 % à 13,2 % chez les minorités visibles et de 18,8 % à 11,3 % chez les Autochtones vivant hors réserve. La diminution des besoins impérieux en matière de logement dans l'ensemble de la population pourrait s'expliquer en grande partie par les prestations fédérales temporaires versées en lien avec la COVID-19.

Indicateurs relatifs à la pauvreté

Les deux indicateurs suivants mesurent les progrès accomplis par la province pour diminuer le nombre de personnes à faible revenu, en mettant l'accent sur les populations prioritaires suivantes : les jeunes (15-24 ans), les femmes, les Autochtones vivant hors réserve et les minorités visibles.

En 2021, les taux de pauvreté et de grande pauvreté ont augmenté au sein de la population générale et de la plupart des groupes prioritaires, à l'exception des jeunes, comparativement à l'année précédente. Cette hausse était attendue, compte tenu de la réduction des prestations et transferts gouvernementaux en lien avec la COVID-19, lesquels avaient contribué à faire baisser les taux de pauvreté en 2020. Si les programmes de soutien en réponse à la pandémie se sont poursuivis en 2021, les transferts gouvernementaux en faveur des ménages ont diminué dans l'ensemble. À ce stade, l'incidence des changements apportés aux prestations fédérales en lien avec la COVID-19 sur les taux de pauvreté de 2022 n'est pas connue, mais une poursuite de cette augmentation risque d'être observée une fois que les données de 2022 seront disponibles.

En 2021, le taux de pauvreté des jeunes a légèrement diminué (-0,1 point de pourcentage), tandis que le taux de grande pauvreté est resté stable comparativement à 2020. Dans l'ensemble, les taux de pauvreté et de grande pauvreté demeurent inférieurs par rapport à l'année de base (2018), sauf chez les Autochtones vivant hors réserve dont les taux de pauvreté et de grande pauvreté ont augmenté pour s'établir respectivement à 16,3 % et 8,0 %, soit plus du double des taux correspondants au sein de la population générale de l'Ontario.

Indicateur : Taux de pauvreté d'après la mesure du panier de consommation (MPC)¹⁶

	2018 (référence)	2019	2020	2021
Population générale (tous âges)	11,6 %	10,9 %	6,8 %	7,7 %
Jeunes (15-24 ans)	15,0 %	12,0 %	9,2 %	9,1 %
Femmes (tous âges)	11,4 %	11,7 %	6,7 %	7,8 %
Autochtones vivant hors réserve (16 ans et plus)	14,4 %	15,5 %	13,8 %	16,3 %
Minorités visibles (tous âges)	N. D.	N. D.	8,5 %	10,0 %

Évolution : en 2021, l'indicateur a augmenté comparativement à l'année précédente chez la plupart des groupes, mais il s'est amélioré dans la majorité des cas par rapport à la valeur de référence.

Le taux global de pauvreté de la population générale en Ontario a augmenté de 0,9 point de pourcentage, passant de 6,8 % en 2020 à 7,7 % en 2021. Toutefois, le taux global de pauvreté en Ontario est resté inférieur aux niveaux d'avant la pandémie. Les taux de pauvreté des populations prioritaires sont en hausse, sauf celui des jeunes qui a légèrement diminué en 2021 (9,1 %) comparativement à 2020 (9,2 %). Les taux de pauvreté des femmes, des Autochtones vivant hors réserve et

¹⁶ Le taux de pauvreté détermine le pourcentage de personnes à faible revenu en s'appuyant sur la mesure du panier de consommation (MPC), qui fixe le seuil de pauvreté d'après le coût d'achat d'un panier de biens et de services permettant à un particulier ou à une famille de subvenir à ses besoins élémentaires et d'atteindre un niveau de vie de base. Ce panier tient compte d'éléments de première nécessité comme l'alimentation saine, l'habillement, le logement adéquat, le transport, etc. Il est déterminé que les particuliers et les familles dont le revenu disponible est inférieur au seuil applicable, défini pour un ménage de leur taille dans leur région de résidence, vivent dans la pauvreté.

des minorités visibles ont augmenté respectivement de 1,1 point de pourcentage, de 2,5 points de pourcentage et de 1,5 point de pourcentage entre 2020 et 2021.

Indicateur : Taux de grande pauvreté (MPC)

	2018 (référence)	2019	2020	2021
Population générale (tous âges)	5,7 %	5,0 %	3,2 %	3,8 %
Jeunes (15-24 ans)	9,7 %	5,7 %	5,6 %	5,6 %
Femmes (tous âges)	5,3 %	5,3 %	3,0 %	3,5 %
Autochtones vivant hors réserve (16 ans et plus)	7,0 %	6,3 %	7,0 %	8,0 %
Minorités visibles (tous âges)	N. D.	N. D.	4,4 %	4,5 %

Évolution : en 2021, l'indicateur s'est détérioré comparativement à l'année précédente au sein de la population générale, mais il s'est amélioré chez la plupart des groupes par rapport à la valeur de référence.

Le taux de grande pauvreté fait référence au pourcentage de personnes dont le revenu familial disponible est inférieur à 75 % du seuil de la MPC compte tenu de la taille de la famille et de la région. Entre 2020 et 2021, la proportion de personnes vivant dans une grande pauvreté a augmenté de 0,6 point de pourcentage au sein de la population générale. Cette hausse du taux de grande pauvreté peut être attribuée en grande partie à la réduction des prestations et des transferts gouvernementaux en lien avec la COVID-19, tendance qui risque de se poursuivre une fois que les données de 2022 seront disponibles. Le taux de grande pauvreté s'est principalement accentué chez les femmes (+0,5 point de pourcentage) et chez les Autochtones vivant hors réserve (+1 point de pourcentage). Les données mises à jour permettant d'établir les taux de pauvreté et de grande pauvreté pour 2022 seront disponibles en 2024¹⁷.

¹⁷ Les taux de pauvreté d'après la MPC sont estimés à partir des résultats annuels de l'Enquête canadienne sur le revenu. Les résultats de l'édition 2022 seront publiés début 2024.

Perspectives d'avenir

Le gouvernement poursuivra sa collaboration avec tous les ordres de gouvernement ainsi qu'avec les organismes sans but lucratif et les partenaires du secteur privé afin d'aider les personnes touchées par la pauvreté à acquérir les compétences et à recevoir les soutiens dont elles ont besoin pour cheminer vers un emploi stable et atteindre l'autonomie financière.

La province continue d'accomplir des progrès au regard des grandes priorités de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Les programmes tels que Meilleurs emplois Ontario et le Fonds pour le développement des compétences ont fourni des débouchés aux demandeurs d'emploi dans des secteurs clés de l'économie ontarienne.

Tenant compte de la hausse du coût de la vie, l'Ontario a investi pour atténuer les frais de base à travers la construction de nouveaux logements et la création de places abordables en services de garde d'enfants. La province œuvre également pour permettre aux personnes touchées par la pauvreté de mieux subvenir aux besoins du quotidien en facilitant l'accès aux soutiens à l'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale et en augmentant de 6,5 % les taux du POSPH et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, portant l'augmentation totale à près de 12 % depuis 2022. Le gouvernement soutient en outre les travailleurs à faible salaire en augmentant le salaire minimum à 16,55 dollars par heure, soit l'un des plus élevés du pays.

Le gouvernement continuera de soutenir les personnes les plus vulnérables aux perturbations économiques, d'améliorer la prévisibilité en matière budgétaire pour les ménages et d'investir dans les services publics pour aider l'ensemble de la population à s'épanouir en Ontario.

Annexe : Objectif et définition des indicateurs

Objectif stratégique : Obtenir qu'un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale trouvent un emploi valorisant et la stabilité financière. Le gouvernement offrira les soutiens et les services appropriés dans le but de faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi chaque année de 36 000 en 2019 à 60 000 en 2024.

Indicateur	Définition	Source
Personnes ayant quitté l'aide sociale pour occuper un emploi	Nombre de personnes qui ont quitté le programme Ontario au travail (programme OT) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pour occuper un emploi au moins une fois pendant l'année civile.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux de pauvreté/mesure du panier de consommation (MPC)	Le taux de pauvreté indique le pourcentage de personnes à faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC). Le seuil de la MPC est le revenu disponible nécessaire à une famille pour l'achat d'un panier de biens et de services précis défini comme le minimum requis pour atteindre un niveau de vie de base (sur la base de l'année 2018).	Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport annuel 2023

	Une famille est à faible revenu si son revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté défini pour un ménage de sa taille dans sa région. Remarque : Statistique Canada a entrepris son troisième examen approfondi de la MPC, lequel servira à créer une base pour 2023. Cette dernière devrait être disponible en 2025 au moment de la publication des résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2023.	
Taux de grande pauvreté (MPC)	Pourcentage de personnes dont le revenu disponible est inférieur à 75 % du seuil de la MPC.	Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu
Taux d'emploi des groupes prioritaires (jeunes, femmes, Autochtones)	Pourcentage de membres des groupes prioritaires, âgés de 15 à 64 ans, qui ont un emploi. Cet indicateur peut être ventilé selon le sexe, l'âge et l'identité autochtone. Bien que les personnes noires et racisées constituent un groupe prioritaire dans le cadre de cette stratégie, les données correspondantes ne sont pas disponibles actuellement.	Statistique Canada, Enquête sur la population active
Création d'emplois à temps plein et à	Nombre total de nouveaux emplois nets créés.	Statistique Canada, Enquête sur la

temps partiel, 15 ans et plus	Nombre de nouveaux emplois nets à temps plein créés. Nombre de nouveaux emplois nets à temps partiel créés. (Ces données illustrent la variation de l'emploi des particuliers âgés de 15 ans et plus, comparativement à l'année précédente. Étant donné qu'un faible pourcentage de personnes employées ont plusieurs emplois, il se peut qu'il y ait une légère différence entre la variation de l'emploi et les nouveaux emplois nets créés.)	population active
Interventions relatives à l'acquisition de compétences ou d'une expérience professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario (EO)	Nombre d'interventions relatives à l'acquisition de compétences ou d'une expérience professionnelle achevées par les participants aux programmes d'EO (à l'exclusion de l'apprentissage).	Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences
Emploi ou poursuite des études après des services d'emploi intégrés	Pourcentage de clients des services d'emploi intégrés dans les domaines concernés par la transformation des services d'emploi qui s'identifient comme ayant un emploi ou comme suivant des études ou une formation au moment du suivi effectué trois mois après avoir quitté le programme.	Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport annuel 2023

Pourcentage de bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant un revenu d'emploi	Pourcentage de bénéficiaires du programme Ontario au travail et du POSPH déclarant un revenu d'emploi (tout en restant admissibles à l'aide sociale) en moyenne mensuelle.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires	Pourcentage d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) dans les cinq ans suivant leur entrée en 9 ^e année.	Ministère de l'Éducation
Pourcentage d'élèves ayant accumulé des crédits qui les maintiendront en voie d'obtenir leur diplôme en même temps que leurs pairs (études secondaires)	9^e année : Pourcentage d'élèves ayant accumulé 8 crédits ou plus après une année d'études secondaires sur le nombre total d'élèves ayant terminé une année d'études secondaires. 10^e année : Pourcentage d'élèves ayant accumulé 16 crédits ou plus après deux années d'études secondaires sur le nombre total d'élèves ayant terminé deux années d'études secondaires. 11^e année : Pourcentage d'élèves ayant accumulé 23 crédits ou plus après trois années d'études secondaires sur le nombre total d'élèves ayant terminé trois années d'études secondaires.	Ministère de l'Éducation

Taux d'obtention d'un diplôme universitaire	Proportion de tous les nouveaux étudiants universitaires de premier cycle en première année à temps plein effectuant un programme de baccalauréat (premier cycle) ou un programme menant à un grade professionnel (deuxième cycle) qui ont commencé leurs études à un trimestre d'automne donné et qui ont obtenu un diplôme du même établissement en l'espace de sept ans.	Ministère des Collèges et Universités
Taux d'obtention d'un diplôme collégial	Pourcentage d'étudiants à temps plein qui ont commencé un programme d'enseignement durant une période de déclaration des effectifs donnée et qui ont obtenu un diplôme dans un délai précis (200 % du délai d'achèvement pour les programmes menant à un diplôme ou un certificat et 175 % du délai d'achèvement pour les programmes menant à un grade).	Ministère des Collèges et Universités
Délai avant de trouver un emploi ou de quitter l'aide sociale	Délai moyen entre l'inscription au programme Ontario au travail ou au POSPH et le moment de quitter le programme ou d'obtenir un emploi (tout en restant admissible à l'aide sociale), au cours de la première année. Cet indicateur s'appuie sur le suivi d'une cohorte de bénéficiaires qui ont commencé à recevoir l'aide sociale au cours de l'année civile (y compris ceux	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

	qui ont quitté l'aide sociale auparavant et se sont réinscrits au cours de l'année civile). Les bénéficiaires n'ayant pas de revenu et n'ayant pas quitté l'aide sociale au cours des 12 premiers mois se sont vu octroyer une valeur de 12 mois. Les motifs de départ de l'aide sociale, autres que l'obtention d'un emploi, incluent l'absence de présentation de justificatifs, le retrait volontaire et la non-réception de la déclaration de revenu.	
Réinscriptions au programme Ontario au travail	Pourcentage de personnes ayant quitté le programme Ontario au travail et qui l'ont réintégré moins d'un an plus tard.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Proportion de bénéficiaires de l'aide sociale	Pourcentage de la population recevant l'aide sociale.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Ménages à faible revenu bénéficiant des programmes de logement communautaire	Nombre de ménages bénéficiant des différents programmes de logement communautaire, en proportion de tous les ménages ontariens dont le revenu est inférieur au seuil de la mesure de faible revenu (MFR).	Ministère des Affaires municipales et du Logement

Besoins impérieux en matière de logement	Pourcentage de ménages vivant dans un logement inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et dont 30 % du revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans leur localité. • Un logement est inadéquat s'il nécessite des réparations majeures. • Un logement est inabordable si le ménage y consacre au moins 30 % de son revenu total avant impôt. • Un logement est de taille non convenable s'il ne compte pas suffisamment de chambres à coucher pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d'après les prescriptions de la Norme nationale d'occupation. L'indicateur des besoins impérieux en matière de logement par population rend compte du pourcentage de personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement.	Statistique Canada, Recensement
--	--	--

Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport annuel 2023

Ministère des Services à l'enfance et
des Services sociaux et communautaires
[Ontario.ca/Reductiondelapauvrete](https://ontario.ca/Reductiondelapauvrete)

